



M. Trudeau, hier, pendant sa conférence de presse.

## RÉFORME CONSTITUTIONNELLE

# Trudeau ouvre la porte à Blakeney

■ OTTAWA — Pour gagner l'appui des néo-démocrates à sa réforme constitutionnelle, le premier ministre Trudeau a laissé entendre hier qu'il se montrerait peut-être «flexible» devant les exigences du premier ministre de la Saskatchewan, M. Allan Blakeney, sur les droits de propriété des richesses naturelles.

**PAUL LONGPRÉ**  
de notre bureau d'Ottawa

Interrogé à ce sujet au cours de sa conférence de presse hebdomadaire, le premier ministre s'est montré extrêmement réticent. Il a multiplié les précautions oratoires, mais il a tout de même laissé un espoir au leader néo-démocrate Ed Broadbent, qui se fait l'avocat de M. Blakeney sur le parquet des Communes. «La porte, a-t-il dit, n'est pas tout à fait fermée... On verra.» Il a par ailleurs clairement fait savoir qu'il n'était pas question de recommencer les négociations avec les provinces, maintenant que son projet unilatéral de réforme est devant le Parlement.

Jusqu'à maintenant, le premier ministre a justifié le fait que sa réforme ne contienne que les priorités du gouvernement

fédéral, ce qu'il a appelé «les droits pour le peuple», par l'argument suivant: «On ne troque pas des droits fondamentaux contre des barils de pétrole ou de poisson». S'il cédait aux exigences du néo-démocrate Allan Blakeney, ce serait la première brèche dans son système de défense. Les réticences qu'il formulait hier indiquaient bien qu'il est conscient du piège.

En gros, il s'agit de reconnaître trois droits aux provinces: le droit de propriété sur leurs richesses (qu'elles ont déjà), le droit de taxation indirecte sur ces mêmes richesses et une compétence concurrente à celle d'Ottawa sur le commerce interprovincial. Lors de la dernière ronde de négociation, le premier ministre Trudeau se montrait disposé à accorder ces droits aux provinces, mais il exigeait en échange que ces dernières acceptent d'inscrire dans la constitution un principe «d'union économique». Ce principe les empêcherait de dresser en elles des obstacles à la libre circulation des personnes, des biens et des capitaux. Comme il n'y a pas eu accord à la conférence, Ottawa a retiré ses offres et a inclus dans son projet de réforme le seul principe de la libre circulation des personnes.

«Si c'était le seul amendement exigé, peut-être que je pourrais me montrer flexible», a déclaré hier M. Trudeau, reconnaissant que l'appui de M. Broadbent en Chambre et celui de M. Blakeney dans le bloc des provinces de l'Ouest lui seraient «très utiles». Les libéraux n'ont que deux députés à l'ouest de l'Ontario, deux Manitobains, tandis que les néo-démocrates détiennent 26 des 32 sièges de l'Ouest. Même s'il peut arracher sa réforme au Parlement par le poids de sa majorité, M. Trudeau serait «ravi» (il l'avoue) de ne pas être réduit à cela lorsqu'il s'agit d'un débat portant sur la Loi fondamentale du pays.

### Droits linguistiques

Quant aux inquiétudes qui suivent dans les rangs des libéraux fédéraux québécois concernant l'impact de la réforme sur les droits linguistiques scolaires, au Québec, droits garantis par la Loi 101, M. Trudeau ne semble pas s'en préoccuper. Il aurait préféré, dit-il, inscrire dans sa Charte le libre choix de la langue d'enseignement partout au pays, mais comme cela n'était pas possible, il a voulu protéger dans la constitution les droits des

minorités (au Québec) et francophones (ailleurs).

Au cours de la semaine, quelques députés libéraux québécois ont tenté d'amorcer un mouvement pour faire amender le projet Trudeau afin, disaient-ils, qu'il n'y ait pas deux catégories d'immigrants québécois, ceux de langue anglaise et les «allophones».

Déçu qu'on ne l'interroge pas hier sur l'article 42 de son projet qui institue au Canada un mécanisme référendaire constitutionnel entre les mains du seul gouvernement fédéral, sujet le plus controversé jusqu'à maintenant aux Communes, le premier ministre s'est adressé la question à lui-même à la fin de sa conférence de presse.

Après 53 ans d'impasse constitutionnelle, explique-t-il, il a tenu à ce que la nouvelle constitution continue un mécanisme pour dénouer les impasses qui pourront se produire à l'avenir. Cet outil, c'est le référendum. «Nous ne pouvons pas en appeler au pape, ni à la reine, ni au président des États-Unis. Si on pouvait en appeler à Dieu, ce serait mieux. Mais comme Dieu ne s'est pas manifesté, il a fallu trouver une autre méthode.»

## SONDAGE IQOP

# Légère remontée du PQ

■ QUEBEC (PC) — Le Parti québécois effectue une légère remontée de popularité auprès des électeurs québécois, si on en croit le sondage qu'a publié hier l'Institut québécois de l'opinion publique (IQOP), à la demande des stations radiophoniques CKVL de Verdun et CHRC de Québec.

Le PQ obtiendrait en effet 41,6 pour cent des suffrages si les élections avaient lieu cet automne, et le Parti libéral 42,9 pour cent. Le nombre des indécis s'élève à 13 pour cent tandis que seulement 2,5 pour cent des électeurs appuieraient l'Union nationale.

En répartissant les indécis selon la même proportion que les suffrages exprimés, le Parti québécois recueillerait 47 suffrages sur 100, les Libéraux 50 et l'Union nationale 3.

A ce compte, le Parti québécois a amélioré de 2 pour cent sa cote de popularité par rapport au dernier sondage public, celui de la firme SORECOCK, effectué en août 1980.

Le Parti libéral pour sa part a régressé de un pour cent, diminuant sa popularité de 51 à 50 pour cent.

Les principaux détails du sondage ont été rendus publics hier midi mais plusieurs médias d'information en avaient déjà eu une connaissance privilégiée.

Plus de 790 personnes ont été



M. Lévesque n'a pas voulu commenter.

interrogées par l'IQOP du 30 septembre au 4 octobre dernier, et la marge d'erreur est de 3,5 pour cent.

On apprend également que 48 pour cent des Québécois favorisent la position des partis politiques provinciaux qui s'objectent au rapatriement unilatéral de la constitution canadienne tandis que 33 pour cent appuient la démarche fédérale en ce domaine.

Pour 60 pour cent des Québécois, c'est le Québec qui devrait

avoir le dernier mot pour faire des lois sur la langue tandis que 31 pour cent croient que c'est Ottawa.

Il y a 55 pour cent des Québécois qui croient que M. René Lévesque est le plus apte à diriger le Québec tandis que 31 pour cent estiment que c'est M. Claude Ryan qui devrait jouer ce rôle.

Toutefois, la venue du maire de Montréal, M. Jean Drapeau, au sein de l'Union nationale pourrait bouleverser l'échiquier politique, selon le sondage de l'IQOP.

Avec M. Drapeau à la tête de l'UN, 20,4 pour cent des Québécois se disent prêts à voter pour cette formation politique.

Enfin, 48 pour cent des Québécois estiment que le chef libéral Claude Ryan devrait accepter le retour en politique de l'ancien premier ministre Robert Bourassa tandis que 39 pour cent croient l'attitude actuelle de M. Ryan est justifiée.

Le premier ministre René Lévesque ne commentera pas les résultats de ce sondage avant la rencontre des premiers ministres provinciaux mardi à Toronto.

Quant au chef du Parti libéral du Québec, M. Claude Ryan, on indique à son bureau qu'il pourrait commenter les résultats de l'enquête demain, lors d'une assemblée publique en Abitibi.



## Peckford répond à Chrétien

■ SAINT-JEAN, T.-N. (PC) — Le premier ministre de Terre-Neuve a fait parvenir au ministre fédéral de la Justice, hier, une copie de la section 146 de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord.

Cela, a expliqué M. Brian Peckford, pour montrer à M. Jean Chrétien que les Pères de la confédération, en 1867, avaient laissé la porte ouverte à Terre-Neuve pour se joindre à eux.

A Toronto, au début de la semaine, M. Chrétien a affirmé que le gouvernement fédéral a agi de façon unilatérale pour accepter Terre-Neuve dans la confédération, en 1949, car certaines provinces s'y opposaient, dont l'Ontario.

## 129 SERONT RENDUS PUBLICS

# Ottawa a fait effectuer 141 sondages en 18 mois

■ OTTAWA — Le gouvernement canadien a fait effectuer 141 sondages de l'opinion publique au cours des 18 derniers mois. C'est ce qu'a révélé hier le ministre de la Justice, M. Jean Chrétien, après avoir annoncé aux Communes que 129 de ces sondages seraient rendus publics au cours des jours à venir.

**GILBERT LAVOIE**  
de notre bureau d'Ottawa

L'annonce de la décision gouvernementale a été faite en plein milieu d'une virulente intervention du chef néo-démocrate M. Ed Broadbent, qui réclamait pour la troisième journée consécutive que le gouvernement publie tous les sondages effectués à même les taxes des contribuables. Déjà l'été dernier, M. Broadbent avait présenté une requête similaire, mais il est revenu à la charge cette semaine, en apprenant que le gouvernement, par le biais du Centre d'information sur l'Unité canadienne, avaient accordé un contrat de \$61,000 à la firme Goldfarb de Toronto, pour mener un sondage sur la question constitutionnelle. Goldfarb étant la principale firme du Parti libéral, M. Broadbent avait conclu que le gouvernement se servait des deniers publics pour faire effectuer des sondages partisans qu'il gardait secret.

Avant hier, le premier ministre Trudeau avait commencé de céder aux pressions de l'opposition, en annonçant que l'utilisation de ces sondages seraient traitées dans l'esprit du projet de loi sur l'accès à l'information gouvernementale, c'est-à-dire que ceux pouvant porter préjudice aux relations fédérales-provinciales ou aux relations internationales, pourraient être gardés secrets. La concession apparente du gouvernement au NPD n'empêchera donc pas les libéraux de garder pour eux 12 des 141 sondages dont on a reconnu hier l'existence. Et il est permis de croire que celui qui a été effectué par la firme Goldfarb sur la constitution se retrouvera

parmi ces 12. L'opposition a réclamé au cours des derniers jours que tous les sondages soient rendus publics dès qu'ils sont terminés. Le ministre Jean Chrétien a rétorqué que cette demande n'est pas réaliste. Si les sondages doivent être utilisés par le gouvernement, il nous faut le temps nécessaire pour les analyser, a-t-il fait valoir.

Jeudi, l'opposition a demandé que le Comité des privilèges et élections de la Chambre soit convoqué pour étudier si une telle attitude du gouvernement ne constitue pas une entorse aux droits des députés. Le président de la Chambre, Mme Jeanne Sauvé doit statuer sur ce point au début de la semaine.

Les sondages en question remontent à mars 1979, et le ministre Chrétien a déclaré qu'il avait fait bon usage pendant la campagne référendaire québécoise, de l'un d'entre eux effectué sous le gouvernement de M. Joe Clark.

### Et la publicité

La publicité du Centre de l'information sur l'Unité canadienne, dont le budget a été gonflé de \$10 millions à \$35 millions pendant l'été, a elle aussi été prise à partie aux communes ces derniers jours, les conservateurs accusant les libéraux d'utiliser les deniers publics pour vendre leur politique constitutionnelle partisane. Hier, le ministre d'État au Multiculturalisme, M. Jim Fleming, a révélé à LA PRESSE qu'une «deuxième phase» publicitaire avait été préparée, mais que le gouvernement n'avait pas encore décidé de lui donner le feu vert. M. Fleming a dit favoriser personnellement le principe qui veut que la publicité gouvernementale reflète les vues de tout le gouvernement, et non pas seulement celles du parti au pouvoir. Mais il a laissé entendre qu'il faudrait peut-être accepter de violer ce principe, si certaines provinces mettent à exécution leur menace de lancer aussi des campagnes publicitaires contre la réforme constitutionnelle.

## SONDAGE GALLUP

# La Reine de moins en moins populaire

■ De moins en moins de Canadiens considèrent la Reine comme un chef d'État adéquat. En deux ans, de 1978 à 1980, la proportion des Canadiens désireux de maintenir Elizabeth II à son poste de chef de l'État canadien a baissé de 58 à 49%. Durant la même période, on a signalé une hausse de 30 à 36% chez les Canadiens qui estiment que le rôle de chef d'État devrait être dévolu au Gouverneur général.

1980: «A l'heure actuelle, la reine Elizabeth II est le chef de l'État canadien. Préférez-vous qu'elle conserve ce titre ou préféreriez-vous que le Gouverneur général occupe ce poste, exception faite lorsque la Reine visite le Canada?»

Comme on peut le constater dans les tableaux suivants, la majorité des Canadiens anglophones, âgés de 50 ans et plus et vivant dans des agglomérations de moins de 10,000 habitants, favorisent la Reine.

### PRÉFÉRENCE COMME CHEF D'ÉTAT

	Reine	Gouverneur général	Indécis
National: 1980	49%	36%	15%
1978	58	30	13
Langue maternelle			
Anglais	63	28	9
Français	24	52	25
Autres	34	12	25
Groupes d'âge			
18 à 29 ans	49	34	17
30 à 49 ans	43	40	17
50 ans et plus	55	34	11
Population			
Plus de 100,000	43	37	19
10,000 à 100,000	45	42	14
Moins de 10,000	59	31	10

Ce sondage, dont les résultats sont basés sur des interviews à domicile auprès de quelque 1,000 Canadiens, est précis à quatre points de pourcentage dans 95% des cas.

## Trudeau ne voulait pas les mesures de guerre

■ OTTAWA (PC) — Le premier ministre canadien, M. Pierre Trudeau, a nié hier que son gouvernement ait tenté de profiter des événements d'octobre 1970 pour mener une campagne d'intimidation contre les groupes contestataires au Québec, attribuant plutôt une telle interprétation des faits au ministre de la Justice du Québec, M. Marc-André Bédard, qu'au rapport Duchaine lui-même.

Présentant sa version des faits au cours d'une conférence de presse qu'il tenait hier à Ottawa, M. Trudeau a expliqué que son

gouvernement ne voulait pas appliquer la Loi des mesures de guerre et qu'il avait repoussé «pendant plusieurs jours les demandes pressantes des autorités provinciales et municipales».

Avouant qu'il n'avait pas lu le rapport mais seulement les articles de presse en faisant état, le premier ministre a soutenu, néanmoins, que «les meneurs d'opinion au Québec étaient du côté du FLQ et qu'ils avaient signé un manifeste réclamant la libération de prisonniers dits politiques».

## SELON LE CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION

# Ottawa n'a pas à s'immiscer dans l'éducation

■ Le gouvernement fédéral n'a pas à déterminer la langue de l'enseignement aux minorités: cette question est de compétence exclusivement provinciale, et Ottawa doit par conséquent la retrancher de son projet de nouvelle constitution.

**MARIO FONTAINE**

Telle est la position adoptée hier par le Conseil supérieur de l'éducation, qui estime que le projet Trudeau compromet les efforts des gouvernements successifs du Québec pour assurer le développement de l'éducation et de la langue de la majorité dans le respect de la minorité anglophone.

Selon l'organisme de consultation, l'intervention du fédéral contrevient à la compétence du Québec sur «un bien culturel auquel la population accorde un soin jaloux», en plus de compromettre le difficile consensus vers lequel s'achemine la collectivité québécoise.

De plus, dit-il, cette intervention survient à un bien mauvais moment, juste comme la population accepte la Charte de la langue française trois ans après son adoption. Aussi faut-il dénoncer l'arrivée d'Ottawa dans ce domaine, affirme le président du Conseil, M. Claude Benjamin, d'autant plus qu'il est difficile de savoir comment l'article 23 de la charte Trudeau serait appliqué,

et s'il ne conduirait pas à des contrôles et à une discrimination entre immigrants.

Les deux seuls membres anglophones présents à la réunion de l'organisme ont toutefois enregistré leur dissidence, se refusant à endosser la note envoyée par le Conseil au premier ministre René Lévesque et à son ministre de l'Éducation.

MM. Garth Bulmer et Robert Burns partagent en effet l'opinion de leurs collègues voulant que le Québec soit maître d'œuvre dans le secteur de l'éducation, mais considèrent en revanche que le projet fédéral a du bon lorsqu'il prévoit que tous les citoyens canadiens pourraient faire éduquer leurs enfants dans

la langue de leur choix là où le nombre le justifie.

«Les Canadiens venant des autres provinces auraient alors accès aux écoles anglaises; l'éducation anglophone étouffera si on la prive de toute immigration», déclare M. Burns, qui accepterait toutefois que ce hoix n'existe pas pour les immigrants venus de l'étranger, même ceux de langue anglaise.

C'est grosso modo ce que pense aussi M. Bulmer. Selon lui, le plan Trudeau assurerait les droits des francophones hors Québec davantage que des accords de réciprocité interprovinciaux, tout en reconfirmant ceux des anglophones au Québec.

Les 17 et 18 octobre 1980, de 10h. à 18h.

Université de Montréal  
Vice-rectorat à la recherche

## C'est la fête des sciences à l'Université de Montréal

Un service d'autobus interne permettra au public de se rendre dans les différents pavillons du campus.

Stationnement gratuit le samedi 18 octobre, toute la journée.

### Au programme

#### Portes ouvertes

- Pavillon principal (La Tour) : physique, chimie, informatique et recherche opérationnelle

- Faculté de l'aménagement
- Faculté des sciences de l'éducation
- École de relations industrielles
- Département de géographie

#### Une exposition générale

(Hall d'honneur du Pavillon principal)

Démonstrations techniques avec la participation du public. Les performances de l'ordinateur: traduction automatique (anglais-français, français-anglais), jeux programmés de négociations collectives, recherches documentaires, réalisation de dessins et graphiques complexes, traitement de textes, tests visuels, etc.

#### Une exposition d'art

(couloir reliant l'École des Hautes Études Commerciales et le Pavillon Lionel-Groulx)  
Comment expertiser une oeuvre d'art.

### Des conférences, des débats, des films

#### Vendredi 17 octobre

- 10h: Débat public: "La science et le citoyen" Salle 169, 5620 Darlington
- 15h: Conférence: "L'embryon, l'éleveur et l'avenir" Salle Z-300, Pavillon principal
- 16h: Conférence de l'inauguration officielle: "La science et la technologie au service du développement" par M. Marcel Roche, président de l'Université des Nations-Unies. Salle M-415, Pavillon principal
- 18h: Conférence: "Physique nucléaire 1980" Salle de séminaires, Laboratoire de physique nucléaire

#### Samedi 18 octobre

- 12h: Conférence: "Les incroyables performances de l'informatique et de la recherche opérationnelle" Salle P-310, Pavillon principal
- 14h: Conférence: "Vers une description unitaire des forces de la nature." Département de physique, Salle D-428, Pavillon principal.

#### En permanence

Vendredi et samedi, projection de films à l'École de relations industrielles et aux Départements d'informatique et de recherche opérationnelle et de chimie.

## L'ex-maire King à son procès pour quatre accusations seulement

■ L'ex-maire Maurice King, de Greenfield-Park, qui avait été accusé de conspiration, de fraude et de fabrication de faux pour des sommes totalisant près de deux millions, a été envoyé à son procès, hier, mais pour seulement quatre des 82 accusations qui avaient tout d'abord été portées contre lui relativement aux transactions qu'il avait faites alors qu'il

était gérant à la fois de la Caisse d'économie des employés du C.N. et de celle des employés de la Northern Electric. Le juge Hugues Saint-Germain n'a en effet retenu, contre le prévenu, que quatre accusations de commissions secrètes, ou de pots-de-vin, pour un montant total de \$82,000. Dans tous les autres cas, il s'est rendu aux représentations du

procureur de la défense, Me Bruno J. Pateras, à l'effet qu'aucune preuve n'avait été faite devant la cour que le prévenu avait fait de fausses représentations aux autorités de ces Caisses

pour que des prêts soient consentis à certaines personnes ou à certaines sociétés. De la même façon, le tribunal a accepté l'argument de la défense à l'effet qu'il n'avait aucunement

été prouvé que les sommes mentionnées dans les contrats notariés qui avaient accompagné ces transactions n'avaient effectivement pas servi à des fins d'affaires.

■ Les tribunaux, dans l'imposition des sentences, ne sont évidemment pas liés à la spirale inflationnaire qui fait s'élever sans cesse les prix d'à peu près tous les biens de consommation. Et ce, la bière y compris, comme cela vient tout juste de se produire.

En fait, c'est une attitude «anti-inflationniste», si l'on peut dire, que vient d'adopter la Cour d'appel à l'égard de Gilles Plante.

En mai dernier, un juge de la Cour criminelle l'avait condamné à trois années de pénitencier pour le vol, mais à main

### 9 mois pour le vol à main armée d'une caisse de bière!

armée, il faut le dire, d'une caisse de bière. Pleine évidemment.

Hier, le plus haut tribunal du Québec, compte tenu des raisons données par l'accusé pour faire atténuer cette peine, l'a tout simplement ramenée à neuf mois, en soulignant que le premier magistrat avait, dans ce cas, donné trop d'importance au délit exemplarité au détriment du facteur réhabilitation.

## OUVERT LUNDI 13 OCTOBRE de 9h à 15h VÊTEMENTS EN PEAU DE MOUTON ET CUIR À TRÈS BAS PRIX

Achetez un manteau en peau de mouton pour l'automne et ÉCONOMISEZ jusqu'à \$200. Nous avons aussi une vaste gamme de vêtements en cuir et en suède.

### PALETOTS D'AUTO

en peau de mouton Ord. jusqu'à \$450. EN SOLDE À COMPTER DE \$249

### MANTEAUX LONGS

en peau de mouton Ord. jusqu'à \$795. EN SOLDE À COMPTER DE \$499

### VESTONS EN CUIR

et paletots en cuir À PARTIR DE \$129

ACCESSOIRES  
GANTS, CEINTURES, BOURSES,  
FOULARDS, CHAPEAUX



### LE MOULIN DE LA TANNERIE

9475, rue ESPLANADE (au nord de Métropolitain, à l'ouest de Saint-Laurent)  
HEURES D'OUVERTURE: du lundi au vendredi, de 9h30 à 5h30 le samedi de 9h à 4h.  
STATIONNEMENT GRATUIT

387-8013

## Ce week-end, venez visiter une maison-témoin de la L.E.Q.

Que vous soyez déjà propriétaire ou futur acheteur, venez voir comment vous pouvez économiser de la chaleur, donc de l'argent, en habitant une maison conforme aux recommandations du programme d'efficacité énergétique & en ce qui a trait à l'isolation, à l'aération-ventilation, au chauffage, au chauffage de l'eau, à l'éclairage, etc.

La section **LAURENTIDES** de la L.E.Q. vous invite à voir la maison réalisée par CONSTRUCTION RENÉ VOYER INC. au 320, rue Raymond-Casgrain, à Laval-des-Rapides, LAVAL.

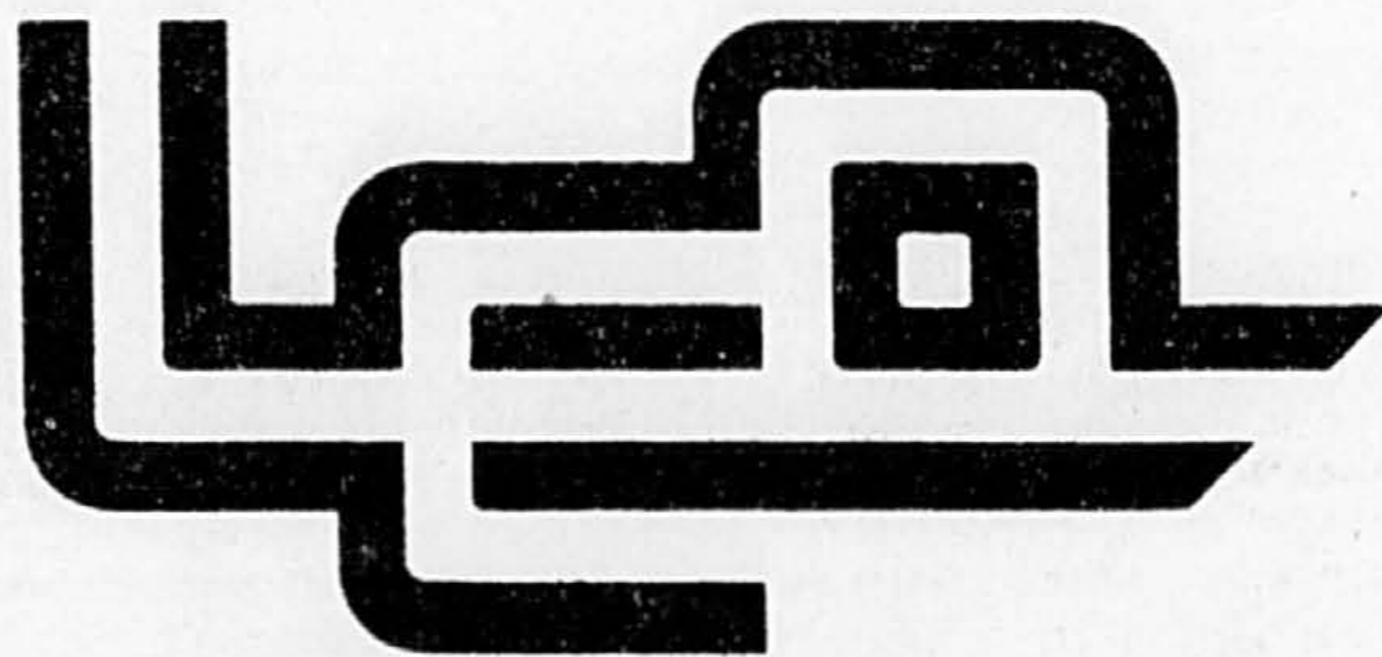
La section **BAS-RICHELIEU** de la L.E.Q. vous invite à voir la maison-témoin construite par LES MAISONS MODULAIRES L.G. INC., à la Place Bonaventure, coin Mansfield et Saint-Antoine, à MONTRÉAL.

La section **METROLEC** de la L.E.Q. vous invite à visiter la maison du 2890, rue Beaudoin, à VILLE SAINT-LAURENT, réalisée par GIDAL CONSTRUCTION INC. et B. L. R. CONSTRUCTION INC.; et la maison construite par LUIGI BARONE, rue Clément-Ader, près de la rue Blaise-Pascal, à MONTRÉAL.

Les 17 maisons-témoins de la L.E.Q. à travers le Québec sont ouvertes durant les week-ends, du 27 septembre au 13 octobre, de 10 h à 17 h 30. La maison de la Place Bonaventure à Montréal est ouverte tous les jours sans exception, de 9 h 30 à 21 h 30.

Des spécialistes répondront à toutes vos questions au sujet du programme d'efficacité énergétique & mis de l'avant par l'Association canadienne de l'Électricité, en collaboration avec Hydro-Québec.

Ligue de l'Électricité du Québec



## Matière à réflexion

LA CONSTITUTION CANADIENNE 1980

POINTS SAILLANTS d'un projet de résolution concernant la Constitution du Canada

LA CONSTITUTION CANADIENNE 1980

DOCUMENT EXPLICATIF sur le projet de résolution concernant la Constitution du Canada

Canada

16

17

De l'information naît la réflexion. Si vous désirez obtenir **gratuitement** ces publications, vous n'avez qu'à vous présenter dans les bureaux de poste des centres urbains.

Vous pouvez aussi vous les procurer en remplissant le bon de commande ci-dessous.

Publications Canada  
C.P. 1986, Succursale "B"  
Ottawa K1P 6G6

Je désire recevoir GRATUITEMENT: les documents tels qu'indiqués.

- POINTS SAILLANTS 17
- DOCUMENT EXPLICATIF 16
- AJOUTEZ MON NOM À VOTRE LISTE D'ENVOI

Nom: \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_

Ville: \_\_\_\_\_

Province: \_\_\_\_\_ Code postal: \_\_\_\_\_

Canada

DU 14 OCTOBRE AU 20 DÉCEMBRE 1980

# DÉCOUVREZ PROVIGO

VOUS AVEZ TOUT À Y GAGNER!



Plus de  
**150 000\$**  
en prix.

**D**écouvrir Provigo, c'est découvrir la qualité Provigo, le service Provigo, l'économie Provigo; c'est découvrir le fruit, la viande, la marque Provigo. Mais découvrir Provigo, c'est aussi participer au grand jeu Provigo, un jeu où vos chances de gagner sont grandes.

## 3 FAÇONS DE GAGNER

**1 LE PRIX INSTANTANÉ**  
À chaque fois que vous irez chez Provigo, la caissière Provigo vous remettra un billet "Découvrez Provigo" qui vous permettra de gagner un montant d'argent instantanément. Grattez les surfaces cachées, découvrez trois fois le même montant et gagnez ce montant en argent. Il y a 70 000 prix instantanés à gagner.

**2 LE MOT GAGNANT** Sur ce même billet, vous découvrirez des lettres qui peuvent valoir beaucoup d'argent. Collectionnez ces lettres et composez les mots sur votre carte de jeu. Découvrez Provigo et gagnez 1000\$ en argent. Découvrez l'économie, la viande, le fruit ou la marque, et gagnez jusqu'à 100\$ en bons d'achat.

**3 LE COUPON DE RABAIS**  
C'est là que vous découvrirez que tout le monde gagne chez Provigo. Au dos de chaque billet, vous trouverez un coupon vous permettant de bénéficier d'un rabais sur l'une de vos marques préférées. Présentez-le à la caisse avec le produit et économisez le montant indiqué.

**COMME VOUS LE VOYEZ, ON A TOUT À GAGNER À DÉCOUVRIR PROVIGO.**

**RÈGLES DU JEU**  
Une copie des règles du jeu est disponible chez votre supermarché Provigo participant.

LE JEU



LES SUPERMARCHES

provigo



# L'affaire COFFIN

La lettre du juge Deschênes commentant le film sur «l'affaire Coffin», lettre que LA PRESSE a publiée samedi dernier, a provoqué de vives réactions. Nous vous en présentons aujourd'hui quelques-unes.



## Lettre ouverte au citoyen Jules Deschênes (par ailleurs juge en chef de la Cour supérieure)

J'ai d'abord un aveu à faire: je ne suis pas tellement heureux de brasser ces mauvais souvenirs de l'Affaire Coffin et de la Commission d'enquête Brossard. Je ne l'aurais sans doute jamais fait à moins, bien sûr, qu'on ne m'ait apporté tout à coup des preuves formelles de l'innocence de Coffin. Comme la vaste majorité des Québécois, j'aurais simplement continué de croire en silence que le prospecteur gaspésien était innocent.

### JACQUES HÉBERT

Mais voilà que, vingt-quatre ans après sa mort, alors que toute une génération ignore le nom de Wilbert Coffin, survient un événement qui secoue une fois de plus le Québec: un film intitulé *L'Affaire Coffin*.

Et tout recommence! Et voilà que ressortent de l'ombre des fantômes que j'avais complètement oubliés: le juge Paul Michelon qui vocifère des choses incompréhensibles sûrement sans importance, Me Louis Dorion qui défend la mémoire de son père, ce qui est au moins un beau sentiment, et enfin l'ineffable juge Jules Deschênes qui à le toupet, si j'ose dire, de jouer les censeurs en citant le rapport d'une «enquête» qui n'a jamais eu lieu, comme nous le verrons plus tard leur démontrer sur l'heure!

Mais puisque ces messieurs les fantômes agitent à nouveau leurs chaînes rouillées, je ne refuse pas le combat et je m'en vais leur démontrer sur l'heure!

D'abord, à nous deux, citoyen Jules Deschênes! Ayant lourdement insisté sur le fait que, dans votre déclaration sur l'Affaire Cordélia Viau et sur l'Affaire Coffin, vous ne parliez pas en qualité de juge en chef de la Cour supérieure mais à titre personnel, vous trouverez approprié, j'espère, que je m'adresse non pas au juge mais au citoyen. Or, tous les citoyens étant égaux devant la loi...

Mais minute! A qui ferez-vous croire que La Presse aurait consacré trois quarts de page à la publication de vos propos biaisés sur l'Affaire Coffin et de vos inquiétantes opinions sur la liberté d'expression... si vous n'aviez pas été juge en chef de la Cour supérieure? Ah! laissez-nous rire! Désireux de vous faire remarquer à tout prix, avide de publicité comme une prima donna, vous avez depuis longtemps constaté que les médias écoutent volontiers un juge en chef, même quand il s'exprime «à titre personnel» et même quand il parle à travers son tricorne.

Ce qui revient à dire que vous abusez de votre situation privilégiée pour imposer au bon peuple vos opinions «prétendues» personnelles. Mais maintenant, vous vous êtes pris à votre propre jeu et vous devez bien admettre qu'on réponde au citoyen Jules Deschênes sans mettre des gants blancs et en oubliant de lui donner du «Votre Seigneurie» et du «Votre Savante Seigneurie»...

### La fameuse commission Brossard

Dans votre interminable épître, vous rappelez que le 8 janvier 1964, le gouvernement du Québec avait institué une commission d'enquête sur l'Affaire Coffin, une commission composée d'un seul membre, le juge Roger Brossard. Malgré tout le mal qu'il a dit de moi dans son rapport, je continue de croire que le juge Brossard était un honnête homme. Dans son genre, c'est-à-dire un honnête homme à oeillères, absolument incapable de croire qu'un juge puisse mal agir, un procureur de la Couronne trahir sa fonction «quasi-judiciaire» et un policier se parjurer.

Voilà peut-être un angélisme édifiant mais absolument incompatible avec le mandat d'une commission royale qui, selon l'arrêté en conseil, donnait au juge Brossard l'obligation de «faire enquête sur les agissements des officiers et agents de police et de toutes autres personnes ayant participé, directement ou indirectement, à la préparation et à l'exposé de la preuve qui a servi dans toutes les procédures qui ont abouti à l'exécution de Wilbert Coffin, etc. ...»

A propos, citoyen Jules, pour quoi avez-vous «oublié» la première partie de ce texte (en italien) quand vous prétendez citer «Le mandat principal» de la Commission, dans La Presse du 4 octobre dernier? Elle est pourtant bien importante pour juger

le rapport d'un juge qui, au départ, avait un préjugé favorable envers tous ceux qui exerçaient une autorité quelconque dans notre système judiciaire. Un honnête homme, je le répète, mais un réactionnaire impénitent, vibrant apôtre du «law and order», et qui, tout le long de «l'Enquête» et ensuite dans son rapport, a abreuvé de ses sarcasmes et de son mépris «certains journalistes», défenseurs de l'innocence de Coffin, qui osaient prétendre que le système judiciaire du Québec, à l'époque de la Grande Noirceur duplessiste, avait peut-être quel- que chose de pourri.

Etant donné le mandat clair de la Commission, le choix du juge Brossard comme unique commissaire, et par conséquent président, fut très malheureux pour ne pas dire catastrophique. Ce qui le fut davantage encore, c'est que son conseiller juridique pendant toute «l'enquête» devait être Me Jules Deschênes, aspirant-juge, lui aussi réactionnaire, lui aussi désireux de protéger l'image de la justice (même duplessiste!), lui aussi apôtre du «law and order».

Mais dans votre cas, citoyen Jules, permettez que je ne parle pas d'angélisme! Car c'est avec l'application et la froideur sinistre d'un avocat de tribunal d'inquisition que vous avez orienté toute «l'enquête» par vos interrogatoires, n'essayant jamais de ramener l'angélique juge Brossard sur le plancher des vaches où, hélas! il y a des mauvais juges, des procureurs de la Couronne abusifs et des policiers parjures. Vous êtes donc largement responsable du climat qui a régné pendant les longs mois de «l'enquête» et dont le Rapport Brossard a été l'inévitable et lamentable conclusion.

### Une dangereuse obsession

Et maintenant, je vais vous donner les deux raisons principales pour lesquelles je crois que la Commission d'enquête Brossard, malgré certaines apparences, n'a jamais eu lieu. D'abord, grâce à vous, le travail de cette Commission a été faussé au départ par l'obsession que vous avez de mon livre *J'accuse les assassins de Coffin*, dont il n'est nullement fait mention, pas plus du reste que de son auteur, dans l'arrêté en conseil déjà mentionné.

Vous avez donc trahi la lettre et sans doute l'esprit de la décision gouvernementale en basant vos «enquêtes» et vos interrogatoires sur ce livre, en en déchantant chaque page, chaque phrase, chaque mot, chaque virgule avec l'aide de témoins souvent très peu crédibles.

Ah! je vous revois encore, Me Jules, arrivant le matin au Palais de Justice de Québec, la tête haute, fringant, pétulant, sûr de vous, souriant aux journalistes à la ronde... Il y a seize ans de ça et je vous revois comme si c'était hier... Vous ouvrez votre grand cahier noir à anneaux où sont écrites la plupart des questions que vous allez poser aux témoins de la journée... Vous vérifiez un dernier renseignement avec un officier de la Police provinciale (entièrement dévouée à la Commission, il va sans dire!)... Vous faites signe au commissaire Brossard que vous êtes prêt... Le show peut commencer!

«Votre Seigneurie, je voudrais d'abord appeler le témoin X...» Le témoin X... entre dans le box, prête serment, timide et effarouché si c'est un petit bûcheron gaspésien; confiant et imperturbable si c'est un policier... qui se préparait au grand Jour depuis dix ans!

«Monsieur X..., j'ai devant moi l'exhibé P13 (je crois que c'était le numéro par lequel on désignait mon livre). A la page 32, M. Hébert a écrit ceci et je cite... (Suivait une citation très courte, hors contexte, ou alors une très longue dont le témoin aura du mal à se rappeler le début!) Monsieur X..., pouvez-vous me dire, sous votre serment, si les faits tels que rapportés sont exacts?» (Des faits alors souvent vieux de dix ans!)

«Heu... Je crois que c'est faux!»

«Ah! si je comprends bien, les faits tels que rapportés par M. Hébert dans son livre et que je viens de vous citer sont faux?»

«Oui.»

«Ils sont faux! Bien, je vous remercie. Je n'ai pas d'autres questions, Votre Seigneurie.»

Parfois, bien sûr, vous en aviez d'autres...

(Ceux qui croient que je caricature pourront s'amuser (?) à relire les 16,041 pages des comptes rendus sténographiques de «l'enquête» aux Archives nationales du Québec. Ils trouveront des centaines d'exemples de ce que j'affirme: la Commission a concentré toute son attention sur mon livre et sur mes enquêtes, bien modestes si on pense à ce qu'aurait pu faire cette Commission avec les moyens qu'elle aurait pu se donner!)

En agissant de la sorte, ni le commissaire, ni son conseiller juridique, Me Jules, n'ont rempli le mandat qui leur avait été confié. Et «l'enquête» n'a pas eu lieu et reste à faire.

Oh! bien sûr, on a pu démolir certaines de mes preuves. Mais lesquelles? On a pu obtenir de petits témoins intimidés, des témoignages différents de ceux que j'avais obtenus par ailleurs. Mais faut-il croire davantage un témoignage donné devant cette commission qui avait tout l'air d'un tribunal et qui pouvait facilement impressionner les gens simples, dix ans après celui qu'on avait donné au lendemain des événements, sans contrainte, à un avocat de la défense ou à un simple journaliste?

### Petit conflit d'intérêt

Mais il y a une deuxième raison, infiniment plus grave, pour laquelle je récusé la commission Brossard, les «enquêtes» de Me Jules et le rapport final.

Cela exigera, je le crains, une plus longue explication.

Je me souviens plus très bien si c'est quelques jours avant ou quelques jours après un avertissement solennel du commissaire Brossard que j'avais donné une conférence de presse jugée «fort indélicate et regrettable», au cours de laquelle je protestais avec la dernière énergie contre une décision du Commissaire que je considérais toujours comme absolument scandaleuse.

Le lendemain, m'apostrophant du haut du banc, il me fit comprendre que s'il m'arrivait encore une seule fois de m'adresser directement à la presse, il aurait recours à la loi de l'outrage au tribunal. A ce moment-là, je ne pouvais me permettre d'aller en prison et de laisser entre les griffes de Me Jules certains de «mes» témoins. N'ayant pas le choix, je renonçai à ma liberté de parole pour assurer ma présence aux séances de la Commission.

Quel était l'objet de mon indignation lors de cette première et dernière conférence de presse? Je protestais énergiquement contre le choix des «enquêteurs» de la Commission «d'enquête». Selon l'arrêté en conseil, rappelez-vous encore, le mandat de cette Commission était de «faire enquête sur les agissements des officiers et agents de police et de

toutes autres personnes ayant participé, directement ou indirectement, à la préparation et à l'exposé de la preuve qui a servi dans toutes les procédures qui ont abouti à l'exécution de Wilbert Coffin, etc. ...»

Il n'est pas besoin d'être avocat ou juge pour comprendre qu'une enquête sur une affaire aussi grave, ayant fait l'objet de trois livres et d'innombrables articles, mettant en cause les «officiers et agents de police, etc.», devait être confiée à des enquêteurs sans préjugés, indépendants, n'ayant été mêlés d'aucune manière au procès de Coffin. Il aurait sans doute été préférable que ces enquêteurs ne soient pas des policiers ou, à tout le moins, qu'ils soient des policiers d'une province autre que le Québec.

Alors, quels furent les «enquêteurs» désignés par le commissaire Brossard pour mener son «enquête», avec l'approbation sinon les conseils de Me Jules?

D'abord, — c'est à peine imaginable! — nul autre que le **caporal (alors devenu capitaine) Jean-Charles Van Houtte, le bras droit de son chef le capitaine (alors devenu inspecteur) Alphonse Matte, avant, pendant et après le procès de Coffin!**

Quant à l'autre principal «enquêteur», ce fut **Matte lui-même**, ce personnage que j'avais fustigé d'un bout à l'autre de mon livre et qui, selon moi, a été le premier responsable de la condamnation de Coffin; c'est lui qui dirigea l'enquête en Gaspésie et qui ne lâcha son suspect qu'après avoir constaté de visu qu'il était bien mort, au bout d'une corde, à la prison de Bordeaux, la nuit du 9 février 1956.

Par la suite, on a pu constater que plusieurs des autres policiers impliqués dans la recherche des cadavres, l'enquête et le procès de Coffin ont eu l'occasion «d'aider» la commission Brossard.

Bref, «l'enquête» était entre bonnes mains!

C'était absolument incroyable! Depuis plus de dix ans déjà, ces deux hommes, Matte et Van Houtte, subissaient les critiques les plus acerbes quant au rôle qu'ils avaient joué, je les avais attaqués avec la dernière vigueur dans mes articles et dans mes livres... Il était notoire qu'ils me haïssaient intensément, qu'ils haïssaient à des degrés divers tous les défenseurs de l'innocence de Coffin et que, cette Affaire était devenue pour eux une véritable obsession. Ils préparaient leur défense depuis dix ans, hantés par l'idée qu'une véritable enquête pourrait être tenue un jour, surtout après la mort du régime Duplessis et la prise du pouvoir par le parti libéral de Jean Lesage en 1960.

Ils ont dû être tout à fait rassurés le jour où le commissaire Brossard les invita à devenir les «enquêteurs» d'une «enquête»

dont ils étaient eux-mêmes l'objet, pour une large part, selon les termes de l'arrêté en conseil.

Quant à moi, inutile de le dire, j'étais carrément indigné. Mon indignation fut d'ailleurs exprimée devant la Commission, en termes plus juridiques, par mes deux avocats, Me Pierre Elliott Trudeau et Me Raymond Daoust. Ils n'eurent pas plus de succès que moi et, sans les menacer d'outrage au tribunal, le commissaire Brossard leur avait clairement manifesté son mécontentement.

Alors que mes avocats et moi avions cru que nos protestations provoqueraient un tollé dans toute la presse et que le Commissaire comprendrait l'odieuse du choix «d'enquêteurs» qui avaient un conflit d'intérêt aussi flagrant, il n'en fut rien. La presse avait bien compris les fermes directives du Commissaire...

Quoi qu'il en soit, il était devenu évident que je ne pouvais plus rien attendre d'une commission qui, **du moins par ses «enquêteurs»,** était à la fois juge et partie. Et d'un commissaire qui trouvait cela si naturel que, dans son rapport, il prit la peine d'écrire ceci, qui fait rêver:

«Je considère juste d'exprimer publiquement mes remerciements envers certains officiers de la Sûreté provinciale et, tout particulièrement, envers le capitaine Van Houtte dont les services furent requis pour les fins de dépistage de nombreux témoins. Ils se sont acquittés de leur tâche avec une efficacité, une promptitude et des résultats exceptionnels.» (1)

(1) Rapport de la commission d'enquête Brossard sur l'Affaire Coffin, volume I, page 11.

Tu parles! Ailleurs dans son rapport, le commissaire Brossard spécifie que la Police provinciale avait fait **rente-deux enquêtes** pour le compte de la Commission...

Inutile d'insister davantage. Je réaffirme que l'enquête Coffin n'a pas eu lieu, pour les deux graves raisons que je viens d'expliquer. Sans parler des autres...

**En conséquence, je ne puis accorder aucune crédibilité au rapport de la commission Brossard.**

### Les vertus de la censure

Encore un mot, citoyen Jules, au sujet de votre inénarrable «critique cinématographique»...

Vous semblez regretter que *L'Affaire Coffin*, film qui remporte actuellement un énorme succès, ait été réalisé «de main de maître avec des protagonistes de talent». Il y aura au moins un point sur lequel je serai d'accord avec vous: ce film est remarquablement bien fait, ce que je suis bien à l'aise d'affirmer puisque je n'ai rien eu à voir avec sa réalisation et sa production, mon modeste rôle de «conseiller» s'étant limité à donner mon avis sur le scénario de Jacques Benoit.

Cela étant dit, comment osez-vous laisser croire que seul le talent du réalisateur et des comédiens soit responsable du succès de ce film? A moins d'être complètement borné, vous devez bien savoir que l'Affaire Coffin elle-même, un quart de siècle après le meurtre de trois

chasseurs américains en Gaspésie, trouble encore notre conscience collective et que l'innocence de Coffin ne fait pas de doute pour la grande majorité des Québécois.

Et si vous n'en êtes pas sûr, descendez un moment de votre banc d'ivoire, enlevez votre toge chamarrée conçue pour impressionner les badauds, venez un peu vous promener parmi les gens ordinaires, et posez la simple question suivante: «Croyez-vous, même après l'enquête Brossard, que Coffin était innocent?» Vous m'en donnerez des nouvelles!

Ah! si j'avais été intéressé financièrement à la production du film de Jean-Claude Labrecque, je vous serais infiniment reconnaissant d'avoir contribué avec une telle efficacité à sa publicité. Comme tous les esprits réactionnaires en mal de censure, vous avez oublié que le plus sûr moyen d'assurer le succès d'une oeuvre cinématographique ou littéraire c'est de la dénoncer avec des arguments d'autorité et de faire appel à la censure même de la façon voilée et insidieuse qui est la vôtre: «Mais les juges peuvent-ils rester indifférents, etc.»

### Un dernier conseil, citoyen Jules!

Je comprends, citoyen Jules, que la lecture de cette lettre vous aura un peu contrarié. Dans votre métier, on n'a pas l'habitude... Et vous vous demandez sans doute comment vous allez réagir. Pour ma part, je ne vois que trois options possibles:

**Première option:** Même si vous vous êtes tué à dire au peuple que vous lui parliez à titre personnel, vous vous rappelez soudain que vous êtes juge en chef de la Cour supérieure et qu'une pareille lettre est de nature à diminuer votre crédibilité, à miner le prestige de votre haute fonction et, en conséquence, à ébranler les fondements mêmes de notre système judiciaire. Vous n'hésitez donc pas à utiliser une loi odieuse qui remonte à la Chambre étoilée, vous me traduisez devant vous pour outrage au tribunal et vous me fouetez en tôle.

**Deuxième option:** Vous persistez à oublier que le citoyen Jules est également juge en chef de la Cour supérieure... et vous continuez la polémique. Je ne puis parler pour les autres personnes que vous avez mises en cause, mais pour ma part, je m'engage à vous donner la réplique tant que j'aurai un souffle de vie! Et si ça dure un peu longtemps, je me promets de vous consacrer (à vous et à votre enquête bidon!) un pamphlet qui fera rigoler les générations futures, bien après qu'on aura oublié vos meilleurs jugements et vos déclarations les plus intempestives. Il y aura du sport!

**Troisième option:** Vous mettez un point final à la polémique en vous réfugiant dans un silence hautain et méprisant, comme le font souvent les membres de votre corporation.

Bien sûr, cela ne me regarde pas, mais en toute charité je voudrais vous donner un dernier conseil. Choisissez donc la troisième option, la plus simple. C'est-à-dire, en d'autres termes, citoyen Jules: taisez-vous!

## Réponse du producteur, du réalisateur et du scénariste de «L'affaire Coffin»

Des voix s'élèvent de plus en plus nombreuses pour tenter de condamner le film *L'AFFAIRE COFFIN* et pour justifier par la même occasion, par-dessus les années, l'exécution de Wilbert Coffin.

La dernière en date de ces voix est celle du juge en chef de la Cour supérieure, Monsieur Jules Deschênes. Comme tous nos autres détracteurs, celui-ci est quelque chose à voir dans l'histoire tragique du prospecteur gaspésien, à titre, dans son cas, de procureur de la commission royale d'enquête Brossard que forma en 1964 le gouvernement Lesage pour étudier la question.

Ce concert de réprobations n'est cependant pas unanime. C'est vrai, mais c'est incomplet», déclarait en effet à la première du film, à Québec, un homme qui fut mêlé de près à l'affaire, Monsieur Lewis Synnott. Ce dernier, rappelés-le, était en 1953 agent de l'ex-Police provinciale et participa à l'enquête sur l'assassinat des trois chasseurs américains.

Cette constatation, ni accusatrice, ni louangeuse, mais tout simplement factuelle, décrit fort bien ce qu'est *L'AFFAIRE*

*COFFIN*. Une vision que nous avons voulue la plus juste possible de l'histoire de Wilbert Coffin, mais qui est aussi, forcément, incomplète.

Pourquoi?

L'histoire de Wilbert Coffin s'échelonne sur plusieurs années (de son arrestation en juillet 53 à sa pendaison en février 56, sans parler de l'enquête Brossard en 1964) et forme un tout si complexe, composé de milliers d'événements gros et petits, qu'il aurait fallu au bas mot un film d'une dizaine d'heures pour faire ne serait-ce qu'évoquer chaque événement.

Notre première tâche fut donc de reconstituer sur papier, dans l'ordre chronologique et en liant les causes aux effets, tous ces événements, à l'aide des sources disponibles: la sténographie du procès, le rapport Brossard, la sténographie de l'enquête Brossard, le livre de Monsieur Jacques Hébert *J'accuse les assassins de Coffin*, des articles de journaux, ce à quoi il faut ajouter les interviews, notamment celle du pasteur anglican Sam Pollard qui fraya pendant des longs mois avec Wilbert Coffin à

la prison de Bordeaux et l'accompagna jusqu'à l'échafaud.

Cela acquis, il fallait faire oeuvre cinématographique, c'est-à-dire écrire puis porter à l'écran un scénario. Autrement dit, dégager dans cette quantité formidable d'événements les cinquante à soixante-quinze faits susceptibles de former à la fois un récit fidèle à la réalité et une intrigue (tâche malaisée: il y eut six versions du scénario), puis, par la suite, réaliser le tout en reconstituant l'époque et son esprit.

Wilbert Coffin était-il innocent? Était-il coupable. «Je suis fermement convaincu qu'il était innocent. On ne vit pas des mois avec des condamnés à mort comme je l'ai fait, sans finir par savoir ce qu'il y a en eux», nous a répondu à ce sujet le pasteur Pollard.

Bien sûr, nous entrons ici dans le domaine mouvant des opinions. Mais chacun a droit à la sienne, et la nôtre, après avoir baigné dans ces monceaux sans fin de papiers où nous avons cherché son histoire, est qu'il était innocent. Du moins que: il a été mêlé à l'affaire, il n'a pas été le meurtrier. Cette con-

viction, nous ne nous en cachons pas, n'a pu faire autrement que teinter le récit cinématographique.

Et la justice, nous dira-t-on? Les gens de justice n'ont-ils pas, à plusieurs reprises, confirmé le verdict de culpabilité des jurés? Sans doute. Sauf que la Cour suprême, elle, ne fut pas unanime quand le cabinet fédéral la consulta pour savoir si elle estimait que Coffin devait avoir droit à un nouveau procès. Là aussi il y eut un Synnott, et même deux en fait, pour affirmer la nécessité d'un second procès...

On nous a reproché, enfin, le rôle de conseiller joué par Monsieur Jacques Hébert dans l'élaboration du scénario. Monsieur Hébert (est-il besoin de le rappeler?) s'est intéressé à fond à l'histoire de Wilbert Coffin, de sorte que ses remarques et conseils nous ont été très précieux.

**ROBERT MÉNARD,**  
producteur

**J.-CLAUDE LABRECQUE,**  
réalisateur

**JACQUES BENOÎT,**  
scénariste

**OKA: PROPRIÉTAIRES**

**Solages et pavages ...trop radioactifs**

Le ministère de l'Environnement du Québec a récemment avisé quatre propriétaires de demeures de la ville d'Oka, dans Deux-Montagnes, du fait que la teneur en matières radioactives de leurs solages et de

**JEAN-PIERRE BONHOMME**

leurs pavages dépasse les normes admissibles et il leur a conseillé de prendre des mesures correctrices appropriées.

La contamination radioactive des sous-sol d'Oka est due à l'utilisation, pour les fins de construction, il y a plus de deux ans, de résidus de la mine de columbium désaffectée, une entreprise située non loin du monastère des Trappistes.

D'autre part le même ministère a avisé deux propriétaires d'Oka du fait que l'eau de leurs puits artésiens profonds (180 pieds) est elle-même contaminée par des niveaux trop élevés de microcuries.

Un porte-parole du ministère, a dit hier que les fondations de quarante autres demeures, où des matériaux dangereux ont été utilisés, ont fait l'objet d'un examen de la part des inspecteurs de l'Environnement mais que les taux de radioactivité n'étaient pas suffisamment élevés pour que des mesures correctrices soient prises.

Dans les cas où les normes sont dépassées le ministère recommande aux habitants soit de couvrir les sols de faux planchers permettant l'installation d'un système de ventilation, soit, enfin, d'enlever des revêtements contaminés.

Le porte-parole gouvernemental a ajouté que le réseau d'aqueduc d'Oka contient actuellement de la radioactivité à l'état de trace, ce qui indiquerait, selon lui, que le phénomène est à cet égard naturel. Les études relatives à la qualité de l'eau à Oka de poursuivre afin de déterminer l'origine exacte de la présence des matières radioactives.

**PINNEY'S ART TREASURES**  
146, BATES ROAD, BUREAU 303, VILLE MONT-ROYAL — 731-4312

**ENCAN PAR CATALOGUE, EN TROIS SÉANCES  
OEUVRES D'ART ET ANTIQUITÉS DE QUALITÉ**

**En vente le mardi 21 octobre 1980, à 19h30**

Collection d'oeuvres d'art, meubles, tapis d'Orient, bureaux à marqueterie, tables et fauteuils d'appoint, mobilier de salle à manger, porcelaines, objets et assiettes en argent, jolies pièces d'ivoire, superbe écran oriental à six pans, bijoux, et bien plus encore.

**En vente les mercredi 22 et jeudi 23 octobre 1980, à 19h30**

Oeuvres d'art canadiennes et européennes comprenant des oeuvres de: Ayotte, Arbuttle, Berne, Bosse, Burton, Boucher, Bols, Boyer, Beament, Bruni, Bouchard, Biro, Bourgeois, Berchmans, Bobak, Bourque, Bell-Smith, Bertouneque, Cosgrove, Coburn, Côté, Caron, Cavalli, Carette, Constantineau, Cowell, Chandler, Chavignaud, Dufour, Des Claves, Del Signore, Dyonnet, Delfosse, Duguay, Frank, Fenanti, Favreau, Fortin, Funneccutter, Geiger, Giunta, Gagnon, Gingras, Galli, Gesterich, Grenier, Harris, Hébert, Iacurto, Inglis, Jack, Johnstone, Johnston, Kingwell, Le Bon, Lehman-Leonhard, Le Dain, L'archevêque, Lyman, Laliberté, Little, Labelle, Lemieux, Mount Magni, Masson, Muhlstock, Monia, Menendez-Rae, Menses, Milburn, Morris, Mosonyi, Millette, Macaulay, Norwell, Noeh, Nevin, Nemeth, Pranke, Perron, Poirier, Picher, Pilot, Pfeiffer, Perrigard, Pellan, Rezia, Rousseau, Richard, Riordan, Rostand, Riccardi, Roberts, Riopelle, Simaly, Smyth, Suzor-Côté, Soulikias, Stefanoff, Sherriff-Scott, Simpkins, Scott, Surrey, Soucy, Sindon, Schafer, Scherrewitz, Touch, Toupin, Tremblay, Trudeau, Tremblé, Vidal, Villeneuve, Vincelle, Verner, Winter, Wilson, Waldorf, Watson, Wynant et bien d'autres encore.

**Collection incluse dans la séance du jeudi 23 octobre 1980**

Magnifique collection de sculptures sur bois d'épave exécutées par le réputé artiste canadien Paul Bosse.

**Prime d'achat**

Tous les biens vendus sont sujets à une prime de 10% payable par les acheteurs et faisant partie du prix d'achat, en plus de la taxe d'encan et de la taxe de vente provinciale de 8% s'il y a lieu.

**Visite préliminaire: du vendredi 17 octobre 1980 au lundi 20 octobre 1980, tous les jours de 10h à 18h. En soirée vendredi et lundi seulement, jusqu'à 22h. Stationnement gratuit à l'arrière.**

**330  
NOUVEAUX  
PROFESSIONNELS**

Dans le cadre des activités du congrès C.G.A. '80, 330 nouveaux comptables généraux licenciés reçoivent leur permis de pratique dimanche, le 12 octobre 1980, à l'Auberge des Gouverneurs, centre-ville de Québec, à l'occasion d'une cérémonie spéciale sous la présidence d'honneur de M. Marcel Baril, président de la Chambre de commerce du Québec.

Cette 72<sup>e</sup> promotion est la plus importante de l'histoire de la Corporation professionnelle des comptables généraux licenciés du Québec, fondée en 1908.

**SECTION DE MONTRÉAL:**

- Robert Dagenais
- Denis R. Dallaire
- Guy Adelson
- J. Serge Alary
- Lise Allaire
- Yvon Allard
- Fernand Aubin
- Lise Aubin
- Marcel Jean Baril
- Gerald Bastien
- Denise Beauchemin
- Pierre Beaudoin
- Chantal Beaudry
- Monique Bedard
- Andrée Belanger
- Normand Belanger
- Richard Belanger
- Danielle Bellemare
- Pierre Bellemare
- Raphaël A. Benhamou
- J. Leon Benitah
- Claude Benoit
- Lauréent Bergeron
- Jacques Berreau
- Mario Bertrand
- Agnes Bérube
- Christiane Biron
- Gerald Biron
- Luc Bisson
- Michel Bisson
- Danielle Blanchard
- Jean Blanchard
- Joseph Bobbot
- Denis Boisjoly
- Marie Bonhomme
- Pascal Bonnaud
- Alain Borduas
- Jean-Yves Bouchard
- Real Bourdages
- Michel Bourdon
- Jocelyn Boutin
- Michel E. Brisebois
- Rosaire J. Brouillard
- Pierre Cadieux
- Diane Carbonneau
- Denise Casavant
- Normand Caty
- Gaetan Chailfoux
- Sylvie Chantal
- André Charbonneau
- Suzanne Chevalier
- Micheline Coderre
- François Collin
- Robert Comeau
- André Couillard
- Jacques L. Courchesne
- Denis Couture
- Serge Couture
- Denis Cyr
- Helena Dabrowski
- Denis Richer
- Louis Rivest
- Alphonso Rizzuto
- Denis Robert
- Daniel Rocheleau
- Paul Rochon
- Reynald Rodrigue
- Pierre Roger
- Sylvie Rolland
- Jean-Marc Rousseau
- Jean Roy
- Prosper Sabbagh
- André St-Pierre
- Armand J. St-Pierre
- Roger Séguin
- Lorraine Simoneau
- Marie Tawfik
- Vivian Theodori
- Carlo A. Terenzi
- Micheline Therien
- Michel Thomas
- Ann Thompson
- Franco Tirabasso
- Denise Trahan
- Le Hong Truong Thi
- Yvon Turcot
- Yves Turcotte
- Diane Vachon
- Jacques Van Geenhoven
- Pierre Vanier
- François Van Moorhem
- Paul Venne
- Alain Vervae
- Jean Vezina
- Rejeanne Viau
- Jean-Marc Viens
- Rita Villeneuve
- William M. Wolfson
- Jean Serge Zamor
- Giuseppe Farruggia
- Alain Girard
- Kenneth James Grant
- Diane Hudon
- Rene Pitre
- Jacques C. Goupil
- Raymond Deschênes
- Le Phan Mai
- Rudolph Viau
- Jean-Pierre Plouffe
- Clement Poirier
- Jean-Pierre Poirier
- Regis Poirier
- Nicole Portugais
- Normand Prevost
- Françine Rail
- Gilles Raymond
- Gilbert Remillard
- Bernard Renaud
- Yves Renaud
- Robert Rheume
- Chantal Ribeyron

- Jacques Lalonde
- Jean-Guy Lamarche
- Yolande Langlois
- Jocelyne Laperrrière
- André Lapointe
- Jean Lapointe
- Bernard E. La Rochelle
- Claude La Rochelle
- Alain Larochelle
- Gilles Lauzon
- Richard Lavigne
- Rejean Lefort
- Sylvain Lefrançois
- Pierre Legault
- James Donald Leger
- Bernard Lemay
- Ginette Leroux
- Rolande Leroux
- Stephen Mark Lesser
- Alain Levesque
- Denis Levesque
- Paolina Shi-Ming Lo
- Yves Lorange
- Michel Lord
- Eric Rudolph Lynch
- Lise Mahieu
- Gabriel Mail
- Valmont Martin
- Serge Maurice
- Daniel McSweeney
- Bruno Richard Meli
- Guy Menard
- Jean-Eddy Michel
- Gaetan Mongrain
- Micheline Morin
- Bernard Nantel
- Kim Hoa Nguyen
- Vinh-Quang Nguyen
- Leon Obadia
- Michelle Paquin
- Robert Alphonse Paquin
- Robert Paradis
- Diane Payette
- Lisette Pelchat
- Richard Pelletier
- Guy Pigeon
- Jean-Pierre Poirier
- Clement Poirier
- Jean-Pierre Poirier
- Regis Poirier
- Nicole Portugais
- Normand Prevost
- Françine Rail
- Gilles Raymond
- Gilbert Remillard
- Bernard Renaud
- Yves Renaud
- Robert Rheume
- Chantal Ribeyron

- Gilles Couture
- Jean-Claude Cyr
- Michel Demers
- Michel Dion
- René Dion
- Guy Dussault
- Rock Gagnon
- Lucie Gendron
- Jacinthe Guay
- Martin Jean
- Roger Hakim
- Lise Laffleur
- Jean-Claude Lamothé
- Richard Lapointe
- Ghislain Lavoie
- Real McNicoll
- Pierre Miller
- Jacques Morin
- Jean-Ouellet
- Helene Poulin
- Richard Prevost
- Michel Quirion
- Regis Rodrigue
- Michel Couture
- André Laquerre
- Jacques Belanger

- Gilles Germain
  - Yves Lacombe
  - Jean-Guy Leblond
  - Alain Letendre
  - Jean Marcoux
  - Mario Martel
  - Denis Pelissier
  - J. R. Marcel Ricard
  - Jacques Veillette
  - Michel Bertrand
- SECTION DE L'OUTAOUAIS**
- Donna Marie Bisson
  - André Bissonnette
  - Richard Brazeau
  - Richard Brisebois
  - Michel Brissette
  - J.M. Claude Brunette
  - Germaine Cyr
  - Michel Filiatrault
  - Michel Hupe
  - Fernand Jarjoura
  - Gerald R. Kopil
  - Claude Lamarche
  - Helene Levesque
  - Antoine Matte
  - Gordon C. McGregor
  - André Potvin
  - Larry Theriault
  - Aime Thibeault
- SECTION DU SAGUENAY - LAC ST-JEAN**
- Ginette Beausoleil
  - Jean-Yves Belanger
  - Daniel Bouchard
  - Lucien Dufour
  - Jacques Girard
  - Gerard Lafreniere
  - Rene Lavoie
  - Hertel Maltais
  - Richard Theriault
- SECTION DES CANTONS DE L'EST**
- Jose Antonio Dominguez
  - Christian Hamelin
  - Richard A. Kozlowski
  - Alain Labonte
  - Richard Pare
  - Raymond Philibert
  - Mario Simard
  - Alain Savaria
  - Brian Douglas Kyle
- SECTION DE QUÉBEC**
- Jean-Roch Audet
  - Norbert Beauregard
  - Bertrand Belanger
  - Marc-André Belanger
  - Gaetan Boissonneault
  - Clement Boivin
  - Julien Bolduc
  - Robert Champagne
  - Claire Courtemanche
- SECTION TROIS-RIVIERES:**
- Gaetan Belair
  - Denis Chasdelaine
  - Helene Descoteaux
  - Clement Dion
  - Diane Fontaine
- SECTION BAS ST-LAURENT - GASPÉSIE - CÔTE NORD**
- Carmen Carroll
  - Gaetan Gagne
  - Richard Lecours
- EXTÉRIEUR DU QUÉBEC:**
- Roger Bastarache
  - Louis Benoit
  - Arthur P. Cormier
  - Linda Fancelli

Notre Corporation compte maintenant 2792 membres. De plus, 4249 étudiantes et étudiants y sont inscrits et poursuivent leur programme d'études dans l'une ou l'autre des universités à travers le Québec, comme en témoigne l'origine régionale de chacun d'eux. Pas étonnant que depuis cinq ans, la Corporation des C.G.A. soit celle qui affiche le taux de croissance le plus élevé — et de loin — parmi les corporations de comptables au Québec; en fait, ce taux de croissance dépasse les 60%.

Si vous voulez faire comme nos 330 nouveaux membres et désirez poursuivre une carrière emballante dans le champ de la comptabilité professionnelle, communiquez avec nous. Nous vous ferons parvenir la monographie professionnelle du C.G.A. et notre Programme de formation 1980-1981. (514) 861-1823

**La Corporation professionnelle des comptables généraux licenciés du Québec**  
152 est, rue Notre-Dame, Montreal, Que. H2Y 3P6

**'BEETHOVEN  
OU  
PINK FLOYD?'**

Voilà tout ce qu'il me reste à choisir, depuis que j'ai acheté mon système de son avec mes économies réalisées avec le plan d'épargne stable de ma caisse populaire!

L'épargne stable, c'est un compte d'épargne qui offre un rendement intéressant.

Dans plusieurs caisses populaires, l'épargne stable est assortie d'une assurance-vie gratuite, et

vous pouvez retirer vos épargnes quand bon vous semble.

L'épargne stable, pour bien faire fructifier vos économies tout en les gardant disponibles, en cas de besoin.

Venez et parlons-en!

**PARLONS D'ARGENT.**

la caisse populaire  des jardins

la **saie**



Images de l'Arctique



Expo-vente de sculptures inuit

Un art venu du froid, un art qui exprime à merveille la vie de tout un peuple aux prises avec son environnement... Un art où les scènes quotidiennes et les innombrables légendes sont magnifiées dans un matériau qui les admirement rendues: la célèbre « pierre à savon ». Les sculptures inuit sont le plus parfait témoignage de la vie arctique; ce sont également des pièces d'une rare maîtrise, qu'on ne se lasse pas d'admirer.

Durant cette expo-vente, des consultants seront sur les lieux pour vous aider dans le choix des pièces qui débiteront ou s'ajouteront à votre collection.

Venez admirer notre collection au sixième, centre-ville seulement.

Achats en magasin seulement. Expo-vente d'art inuit, au sixième, centre-ville seulement.

## RÉUNION SPÉCIALE DE LA CEQ

# Une injonction pour rouvrir les écoles de Trois-Rivières

## PESEZ LES AVANTAGES

La nouvelle balance électronique Pitney Bowes vous économise du temps et de l'argent en éliminant les approximations onéreuses.



**Elle est plus précise.** Au lieu de se contenter d'estimer des valeurs approximatives, le modèle 5046 de Pitney Bowes donne exactement le poids, le montant, la classe et les frais de service en une seule fois... et chaque fois.

**Elle est plus rapide.** Le modèle 5046 vous fournit instantanément les renseignements. Ceci vous permet d'expédier plus rapidement votre courrier.

**Elle est plus facile à lire.** Le modèle 5046 est doté d'un gros écran d'affichage numérique éliminant les approximations de l'utilisateur.


**Elle est polyvalente.** Le modèle 5046 pèse non seulement les lettres mais les colis de tous formats jusqu'à 5 kg.

**Elle est très pratique.** Le modèle 5046 vous fournit à portée de doigt les tarifs de courrier recommandé, des envois contre

remboursement, des assurances, des livraisons spéciales et des accusés de réception.

**Elle permet des modifications instantanées de ses tarifs.** Le modèle 5046 possède une toute petite "mémoire" emmagasinant les données concernant les tarifs postaux canadiens et internationaux. En cas de changement des frais d'affranchissement, nous vous envoyons une "mémoire" mise à jour qui s'installe en quelques minutes seulement.

**RENDEZ-VOUS COMPTE VOUS-MÊME DE CES AVANTAGES.** Pitney Bowes a plus de 60 bureaux au Canada. Pour obtenir une démonstration de la nouvelle balance électronique modèle 5046 de PB, appelez le bureau le plus proche de chez vous. L'un de nos représentants se fera un plaisir de vous la présenter à un moment vous convenant.

 **Pitney Bowes**

Demandez-Nous Une Démonstration!

Pitney Bowes du Canada Ltée. Service 103, 150 Ferrand Drive, Don Mills, Ontario M3C 3B5

■ Une requête en injonction a été déposée hier en Cour supérieure, afin de forcer le retour au travail des 1,375 professeurs des Vieilles Forges, en grève depuis le 2 septembre dernier. Au mieux, celui-ci ne pourrait toutefois s'effectuer que jeudi prochain, sinon vendredi.

### MARIO FONTAINE

La Cour ne se saisira en effet de la requête que mardi, à cause du congé de l'Action de grâces. Et, même si sa décision prend effet immédiatement, les enseignants auront alors besoin d'au moins 24 heures pour décider s'ils la respectent ou non et à quel moment ils peuvent reprendre le travail.

On usait de beaucoup de prudence hier au syndicat des professeurs en attendant de connaître le contenu exact de l'injonction, à condition d'ailleurs qu'elle soit accordée. Le procédé ne s'est cependant pas attiré les louanges de la présidente des grévistes, Mme Madeleine Biron: «Cela nous choque énormément, en plus de ne pas nous donner de nouvelle convention de travail. Si on rentre dans ces conditions, ce sera avec la rage au coeur.»

Au bureau du ministre de la Justice, Marc-André Bédard, on soulignait qu'il n'y a pas d'autres moyens pour forcer la reprise des cours. Les 18,000 enfants touchés par le conflit ont déjà subi un préjudice sérieux, y déclare-t-on, et c'est en pensant à

eux que le conseil des ministres a résolu de porter l'affaire devant les tribunaux.

L'impasse persiste en effet entre les commissions scolaires de la région de Trois-Rivières et les enseignants, ceux-ci ayant rejeté à 78 p. cent une proposition ultime de règlement présentée cette semaine par deux émissaires du ministère du Travail. Le gouvernement a alors envisagé le recours à une loi spéciale ou à une injonction, formule qu'il a finalement retenue.

### La CEQ réagit

Cent cinquante délégués de la Centrale de l'enseignement du Québec feront le point sur cette question mardi matin, au cours d'une réunion spéciale visant aussi à étudier d'autres conflits en province et éventuellement à mettre en place un plan de mobilisation générale.

On déclare toutefois, à la Centrale, qu'il est encore trop tôt pour parler de grève générale ou d'autres moyens de pression aussi spectaculaires. On veut, avant tout, se pencher sur les conflits à Trois-Rivières, à Sorrel-Tracy, dans l'ouest de Montréal et à Val d'Or, qui privent au-delà de 40,000 élèves de cours.

On décidera également, au cours de ce sommet de 47 syndicats membres, si on accepte l'invitation de la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec, du ministère de l'Éducation et du Conseil du Trésor à une rencontre le soir même.

la  Baie



## Douillets manteaux à bourre de duvet!

Ces manteaux sensationnels vous assurent toute la chaleur et la légèreté voulues, sans compter qu'ils sont à très bas prix! La doublure de duvet et de plume de ces trois modèles vous protégera des rigueurs du froid; de plus, ces manteaux sont très pratiques: certains même sont réversibles! Venez vite choisir le vôtre!

**A.** Modèle à glissière, col chemisier et garniture de renard, amovible. Extérieur matelassé en nylon, bourre 70% duvet / 30% plume. Manches à bourre «fibrefill». Vin, gris ou brun. Tailles 10-18. La Baie, ord. 145.00

**B.** Manteau réversible à encolure cardigan et ceinturon. Extérieur en popeline matelassée, bourre 80% duvet / 20% plume, au corps comme dans les manches. Havane à envers vin ou vin à envers sarcelle. Tailles 8-16. La Baie, ord. 150.00

**C.** Manteau réversible à col chinois, capuchon amovible et ceinturon. Extérieur en popeline, corps et manches à bourre 80% duvet / 20% plume. Ton améthyste à envers prune, beige à envers rouge ou prune à envers beige. Tailles 8-14. La Baie, ord. 150.00

La Baie, ord. 145.00 et 150.00

**119<sup>99</sup>**  
ch.

Achats en magasin seulement. Rayon 101, au deuxième, centre-ville et dans toutes les succursales.

La Baie accepte les cartes la Baie, ChargeX/Visa et Master Charge.

Tous les magasins la Baie seront fermés le lundi 13 octobre.

CENTRE-VILLE 281-4422

BOULEVARD 728-4571

DORVAL 631-6741

ROCKLAND 739-5521

CENTRE LAVAL 688-8970

PLACE VERSAILLES 354-8470

PLACE VERTU 332-4550

ST-BRUNO 653-4455

CHICOUTIMI 545-3160

CENTRE-VILLE: du lundi au mercredi, de 10h à 18h  
les jeudis et vendredis, de 10h à 21h  
le samedi, de 9h à 17h

SUCCURSALES: du lundi au mercredi, de 9h30 à 18h  
les jeudis et vendredis, de 9h30 à 21h  
le samedi, de 9h à 17h

CHICOUTIMI: du lundi au mercredi, de 9h30 à 17h30  
les jeudis et vendredis, de 9h30 à 21h  
le samedi, de 9h à 17h



## Service des loisirs: 28 animateurs et 15 centres en moins

■ L'administration Drapeau-Lamarre a décidé d'appliquer cette année une politique de rationalisation au sein de son Service des sports et loisirs laquelle s'est traduite par l'abolition de 28 postes d'animateurs de loisir, la fermeture de 15 centres communautaires de loisir (dès janvier 81) et une réduction de l'ordre de 10 pour cent (\$1,6 million) du budget affecté à ce service.

**MICHEL GIRARD**

Ce geste de l'administration municipale de Montréal risque d'étonner beaucoup de Montréalais parce qu'il apparaît fort contradictoire par rapport à l'objectif que s'était fixé en début d'année cette administration en matière de sport et de culture. En effet, lors de son discours sur le budget 1980, le président du comité exécutif de Montréal, Yvon Lamarre, avait déclaré que «l'amélioration de la qualité de vie des Montréalais doit se faire en prolongeant, dans toutes les rues et dans toutes les maisons, les services de loisirs qu'offre la ville.»

Se portant à la défense de l'équipe Drapeau-Lamarre, le directeur du Service des sports et des loisirs, Jean Emond, prétend de son côté que cette politique de rationalisation n'aura aucun effet négatif sur la qualité et la quantité des services de loisirs offerts présentement à la population montréalaise.

Cette politique de rationalisation s'inscrit parfaitement, selon lui, dans le cadre du programme de reconstruction de son service, qui «sera dorénavant beaucoup plus proche des citoyens comparativement à l'ancienne structure».

Si son service a été amputé de 28 postes d'animateurs de loisir (sur un total de 92), c'est tout

simplement parce que, dit-il, ces animateurs n'occupaient pas des fonctions essentielles pour répondre aux attentes de la population des divers quartiers où ils étaient affectés. De ces 28 animateurs, 10 ont été réaffectés à d'autres fonctions à l'intérieur du service, et les 18 autres ont été récupérés par les autres services de la Ville de Montréal.

Quant à la fermeture en janvier 81 de 15 centres communautaires de loisir (sur un total de 93), Jean Emond estime que ces centres n'avaient plus leur place à l'intérieur du réseau des sports et loisirs de la ville. Ces centres, semble-t-il, avaient un achalandage relativement peu élevé. D'après lui, leur fermeture ne pose aucun problème; les citoyens pouvant aller pratiquer leurs activités préférées dans un autre centre localisé dans leur quartier.

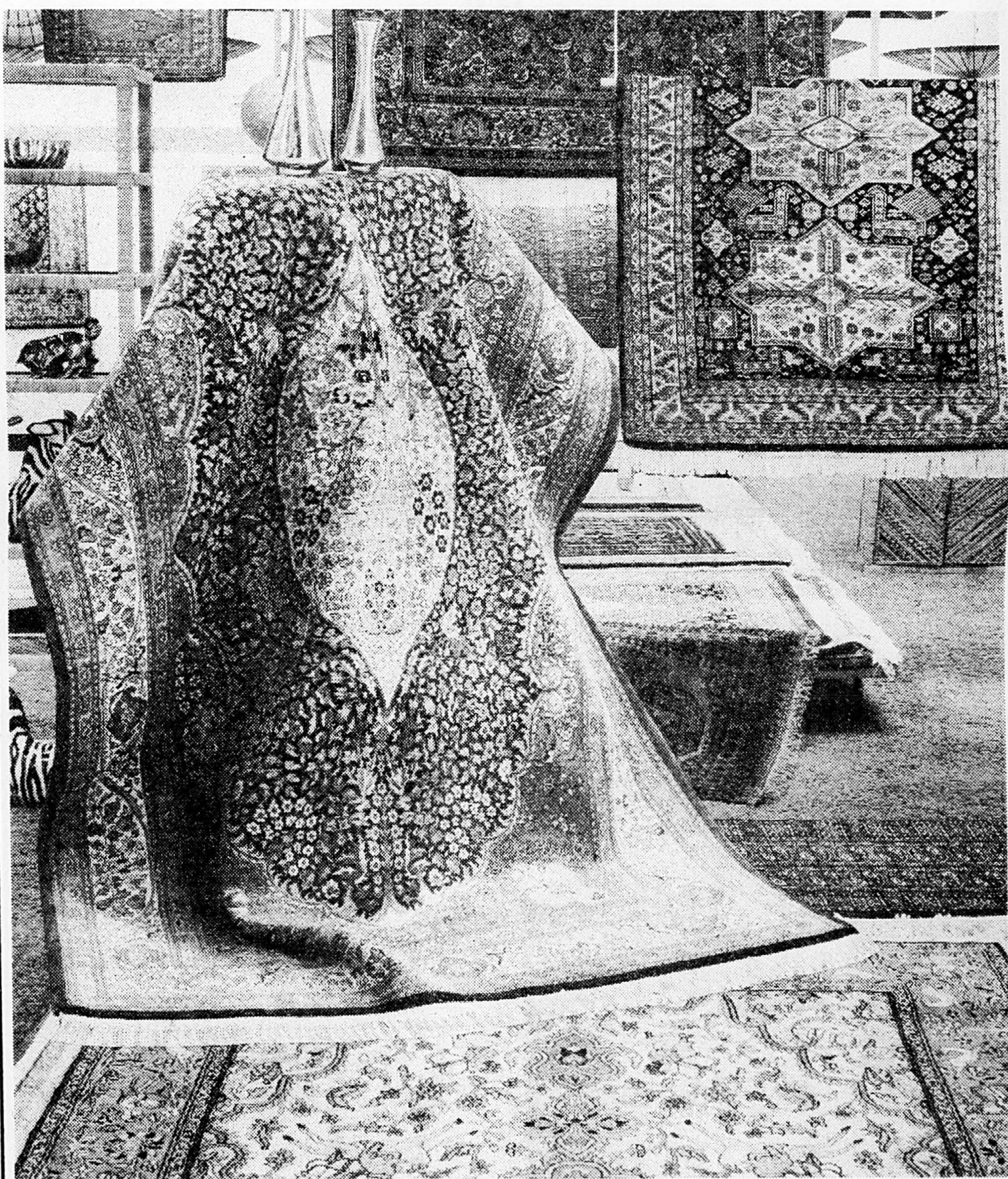
En ce qui concerne le budget alloué en 1980 à son service, Jean Emond s'est montré peu bavard, se contentant de souligner seulement qu'il avait reçu en 1980 \$16,3 millions, comparativement à \$16,1 millions au cours de l'année 1979. «Ça nous fait \$200.000 de plus, ce qui est appréciable,» a-t-il ajouté.

Cependant, il y a lieu de noter que ce budget 1980 représente en chiffres réels une importante diminution par rapport à l'année 1979, vu le taux d'inflation qui se situe à 10 pour cent cette année. En réalité, le budget du Service des loisirs et sports de la ville a subi en 1980 une réduction (de son pouvoir d'achat) de \$1,6 million comparativement à 1979.

M. Emond soutient d'autre part que la reconstruction de son service répond aux attentes de l'ensemble des intervenants qui ont participé au début de l'année dans le cadre des consultations publiques organisées par la ville sur l'avenir des sports et des loisirs dans la métropole.

# 25% de rabais! Bazar de tapis orientaux

## \$250,000 de tapis orientaux authentiques maintenant offerts à bas prix spéciaux!



Imaginez-vous au pittoresque marché de la place à Alger, parmi les tapis les plus exotiques: Bokharas, Kumaris, Shirvans, Afghans, Sarouks, Jalpurs, Kashans et plusieurs autres! Chaque pièce est une oeuvre d'art, tissée et nouée à la main dans une laine des plus fines, aux magnifiques teintes et motifs. Les dimensions varient du plus petit tapis au modèle 9' sur 12' (grandes dimensions sur commande spéciale). Venez contempler notre splendide collection au rayon des tapis, cinquième étage, centre-ville seulement. Profitez donc de cette occasion pour capturer un peu de la magie des mille et une nuits! L'offre prend fin le 25 octobre 1980.

La Baie, ord. 239.00 à 7675.00

Achats en magasin seulement. Rayon 553, au cinquième, centre-ville seulement.

la Baie

VISA

master charge

**Les meilleurs prix en ville:** La Baie vous remboursera la différence si vous trouvez un de nos articles à meilleur marché ailleurs.

CENTRE-VILLE  
281-4422

BOULEVARD  
728-4571

DORVAL  
631-6741

ROCKLAND  
739-5521

CENTRE LAVAL  
688-8970

PLACE VERSAILLES  
354-8470

PLACE VERTU  
332-4550

ST-BRUNO  
653-4455

CHICOUTIMI  
545-3160

CENTRE-VILLE: du lundi au mercredi, de 10h à 18h  
les jeudis et vendredis, de 10h à 21h  
le samedi, de 9h à 17h

SUCCURSALES: du lundi au mercredi, de 9h30 à 18h  
les jeudis et vendredis, de 9h30 à 21h  
le samedi, de 9h à 17h

CHICOUTIMI: du lundi au mercredi, de 9h30 à 17h30  
les jeudis et vendredis, de 9h30 à 21h  
le samedi, de 9h à 17h

TEAC SHARP Technics SONY

**DISTRIBUTION Centrale**

**VENTE AUDIO VIDÉO AU PLUS GRAND CENTRE D'ÉLECTRONIQUE À MONTRÉAL**

**PIONEER**

**RABAIS DE 20% à 50%**

- MICRO-ORDINATEUR
- STEREO D'AUTO
- MAGNETOSCOPE
- CAMERA VIDÉO
- STEREO PORTATIF
- COMPOSANTS STEREO
- TELECOULEUR
- ÉCRAN GEANT

Nous expédions n'importe où au Québec. Écrivez-nous pour une soumission de nos prix. Stereo - équipement vidéo.

**350 DES ÉRABLES 364-4980**  
Lachine, P.Q. H8S 2P9

**le 12 en première**

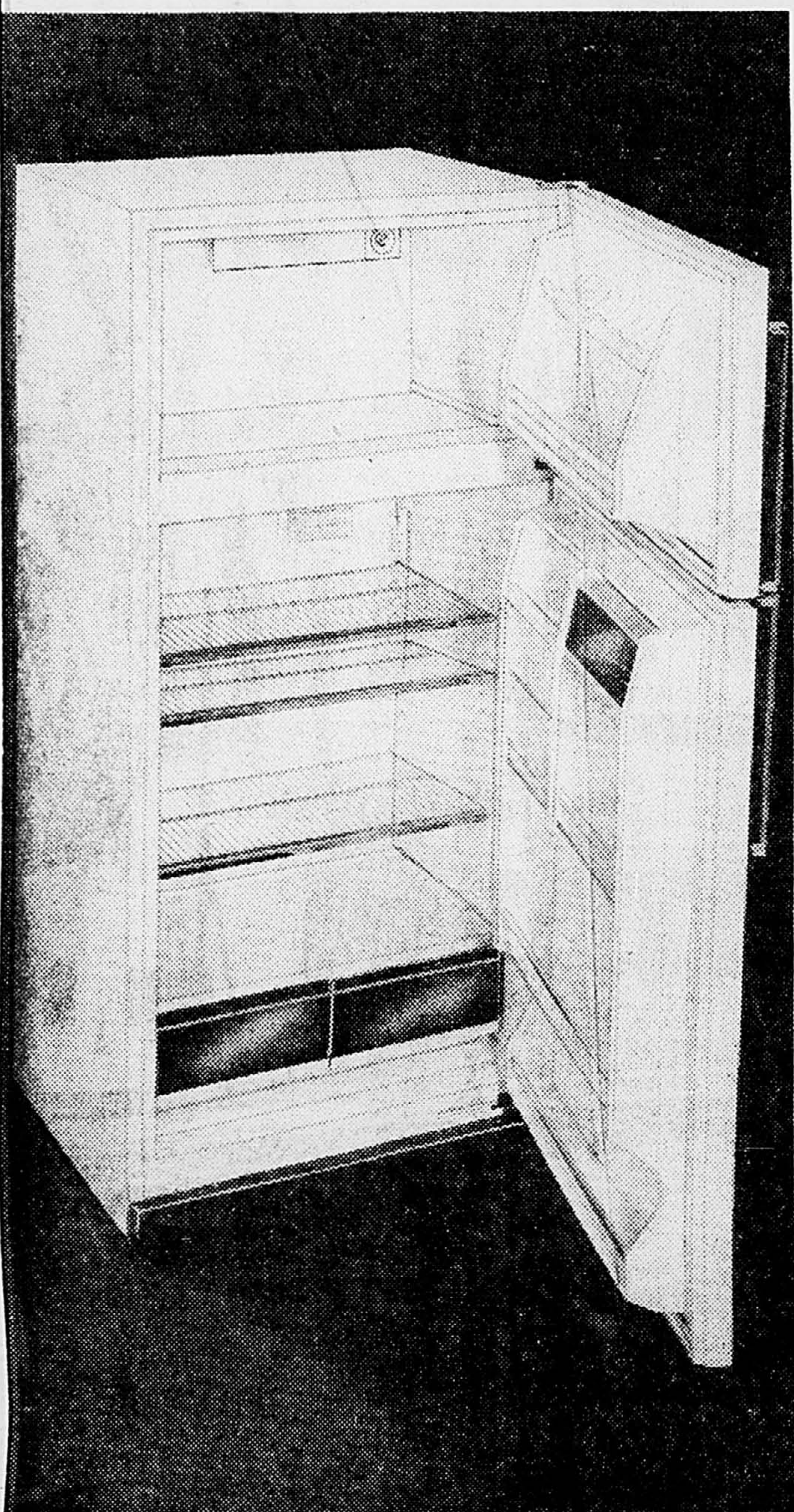
**THE OUTLAW JOSEY WALES**

**CE SOIR À 20H**

CFCF  
cable 11

la **Baie**

# Beaumarck le grand nom de tous les électroménagers !

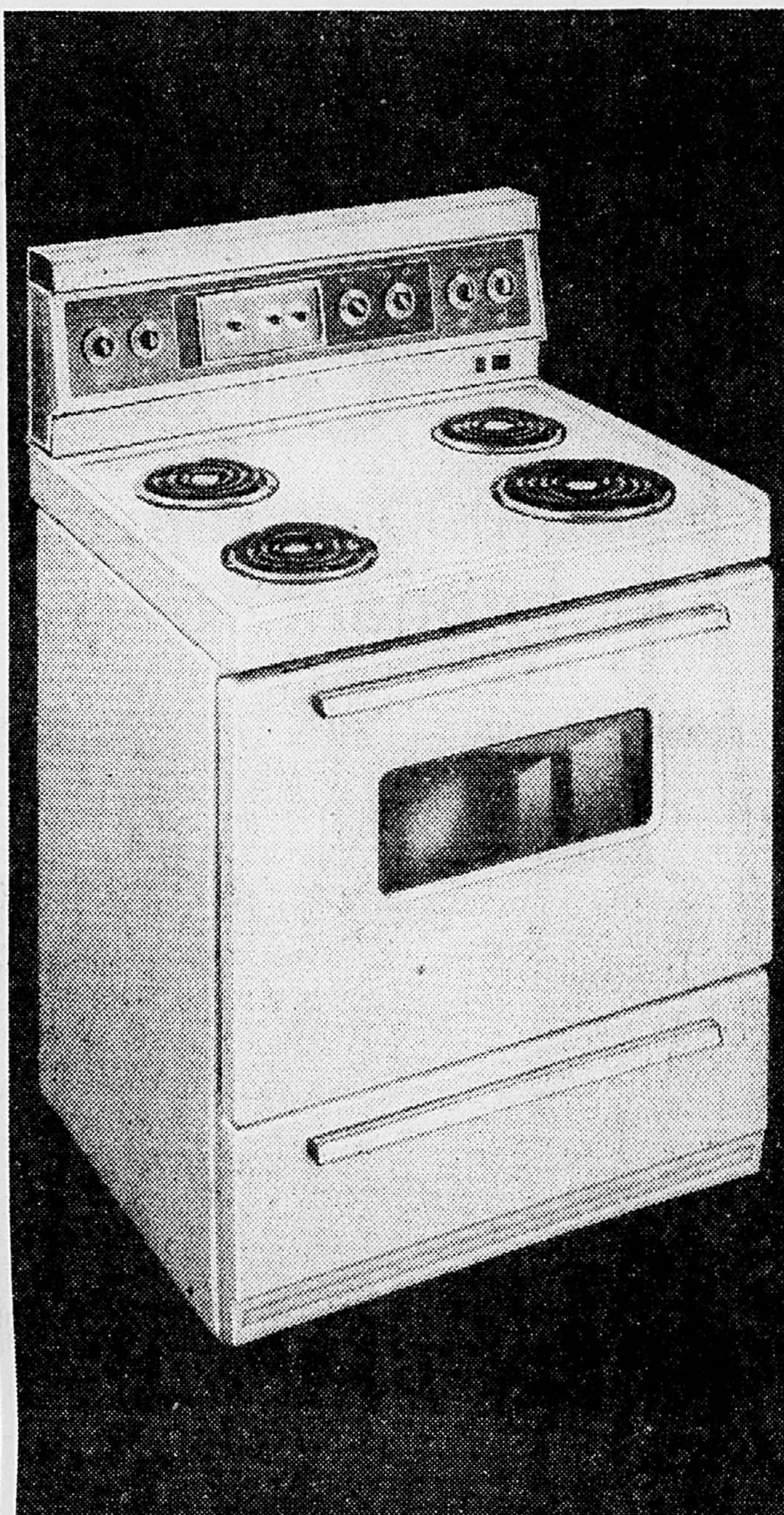


La Baie, ord. 649.95  
(10.00 en sus pour la couleur et 10.00 en sus pour charnière à gauche)

**609<sup>00</sup>**  
ch.

### Réfrigérateur/congélateur sans givre 17 pi cu.

Congélateur d'une capacité de 166 lb \* isolant mousse \* bacs à glaçons \* réserve à glaçons \* réfrigérateur à 2 clayettes réglables en 10 positions \* 2 clayettes en porte-à-faux \* 2 bacs à légumes \* garde-beurre \* oeufrier \* roulettes arrière. Blanc, amande ou jaune moisson. Modèle 37900.

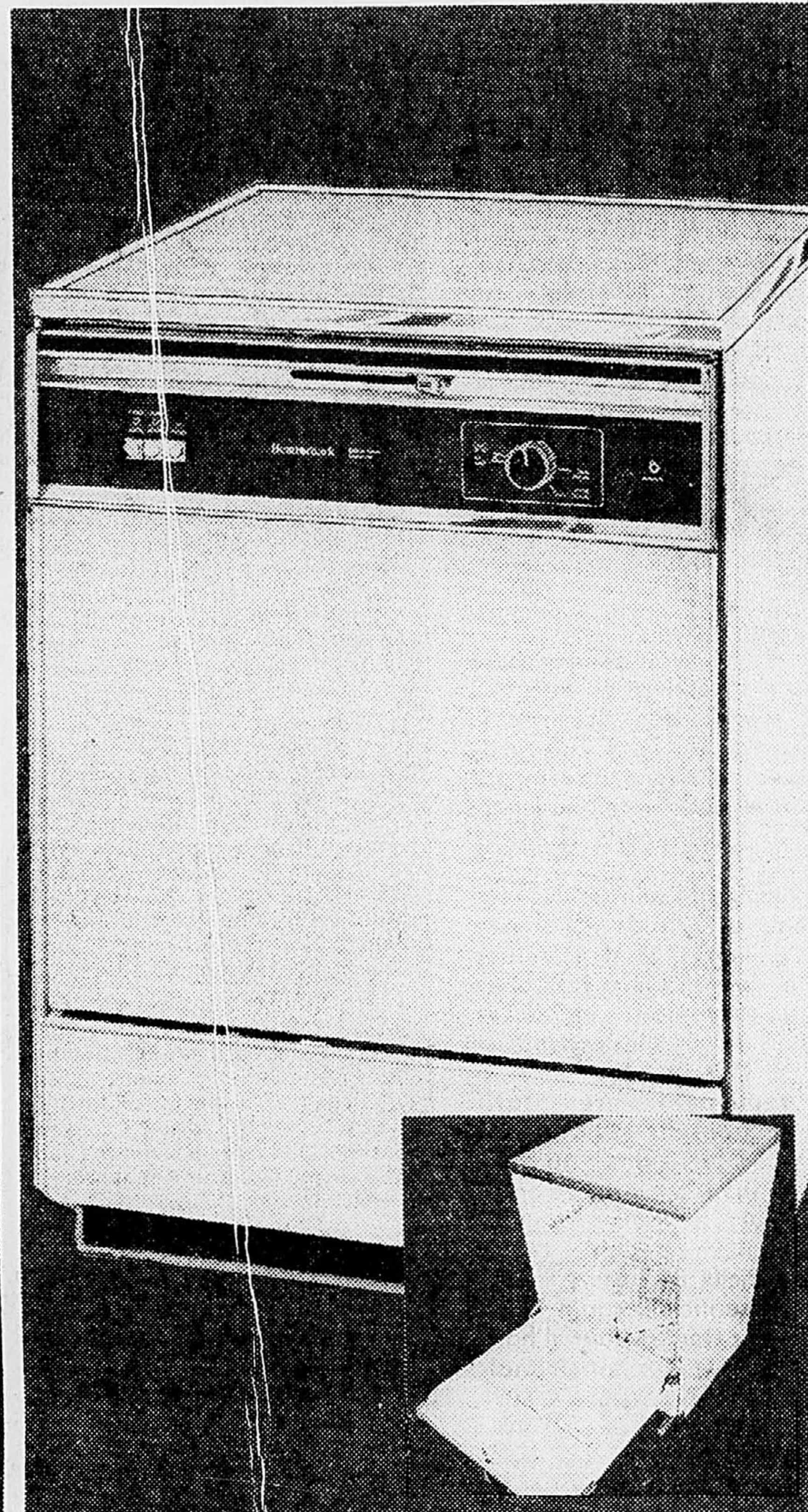


La Baie, ord. 509.95

**479<sup>00</sup>**  
ch.

### Cuisinière à four autonettoyant 30"

Couvercle soulevable \* préchauffage, cuisson et arrêt automatiques du four \* grilloir variable \* commandes à réglage continu \* un élément de 8" \* 3 éléments de 6" \* éclairage automatique du four. Blanc seulement. Modèle 13730.

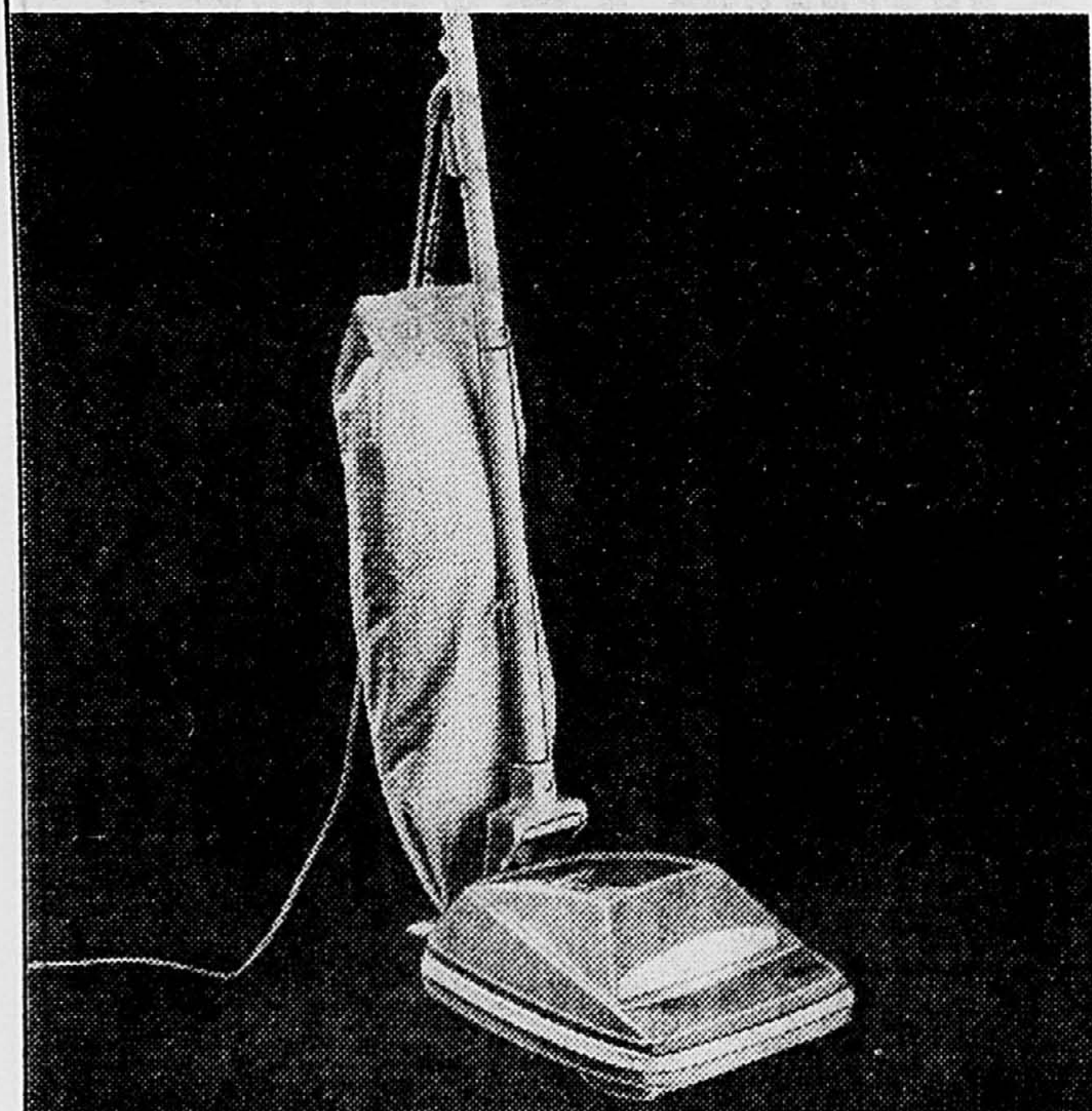


La Baie, ord. 399.95

**369<sup>00</sup>**  
ch.

### Lave-vaisselle adaptable

Dessus en Arborite\* \* 3 cycles: normal, normal avec «éconergie», rinçage d'attente \* paniers coulissants \* contrôle automatique de l'eau \* raccord avec décompresseur \* loquet de sécurité \* pieds antibasculement escamotables \* panier à couverts \* voyant lumineux. Blanc seulement. Modèle 40010.



La Baie, ord. 179.99

**159<sup>99</sup>**  
ch.

### Aspirateur vertical

Moteur 2 vitesses \* cordon 20 pi \* sac à poussière 12 ptes \* indicateur du niveau de remplissage du sac \* poignée confortable \* voyant lumineux. Style moderne. Modèle 99300.

La Baie, ord. 109.95

**89<sup>00</sup>**  
ch.

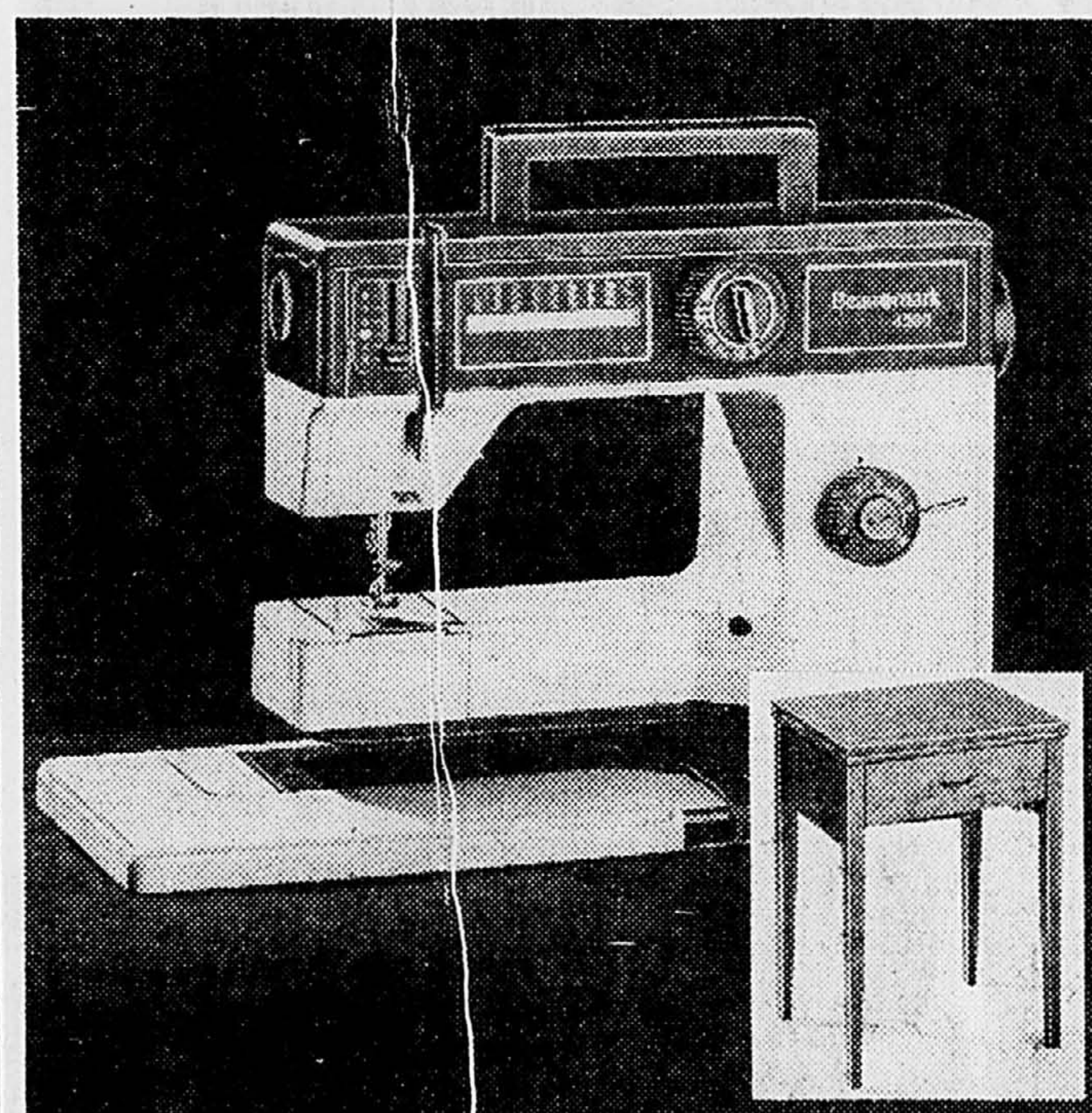
### Humidificateur

Pour une maison bien tempérée, Beaumarck vous offre un humidificateur à super bas prix! Modèle sur roues pour déplacement facile \* 2 vitesses \* 4 grilles réglables \* cuve à eau amovible \* indicateur du niveau d'eau. Fini aspect bois foncé. Modèle 71200.

\* marques déposées

## LA CUISINE EN FÊTE *de*

Étant donné quelques difficultés d'expédition, notre promotion «La Cuisine en Fête» se poursuit jusqu'au 25 octobre, à moins d'épuisement du stock. Procurez-vous dès maintenant votre circulaire au magasin la Baie le plus près de chez vous!



La Baie, ord. 419.99

**369<sup>99</sup>**  
ch.

### Machine à coudre à bras libre

Effectue 15 points différents \* boutonnière incorporée \* plaque du bras libre amovible \* pied à pression réglable \* range-accessoires incorporé. Coffret et contrôle inclus.

La Baie, ord. 69.99

**59<sup>99</sup>**  
ch.

### Coffret pour machine à coudre

Modèle compacte et pratique. Fini noyer Formica\*.

Téléphoner à 842-6261 (région de Montréal). Rayon 627, au quatrième, centre-ville et dans toutes les succursales.

**Les meilleurs prix en ville:** La Baie vous remboursera la différence si vous trouvez un de nos articles à meilleur marché ailleurs.

CENTRE-VILLE  
281-4422

BOULEVARD  
728-4571

DORVAL  
631-6741

ROCKLAND  
739-5521

CENTRE LAVAL  
688-8970

PLACE VERSAILLES  
354-8470

PLACE VERTU  
332-4550

ST-BRUNO  
653-4455

CHICOUTIMI  
545-3160

CENTRE-VILLE: du lundi au mercredi, de 10h à 18h  
les jeudis et vendredis, de 10h à 21h  
le samedi, de 9h à 17h

SUCCURSALES: du lundi au mercredi, de 9h30 à 18h  
les jeudis et vendredis, de 9h30 à 21h  
le samedi, de 9h à 17h

CHICOUTIMI: du lundi au mercredi, de 9h30 à 17h30  
les jeudis et vendredis, de 9h30 à 21h  
le samedi, de 9h à 17h